



Ordre des médecins vétérinaires du Québec

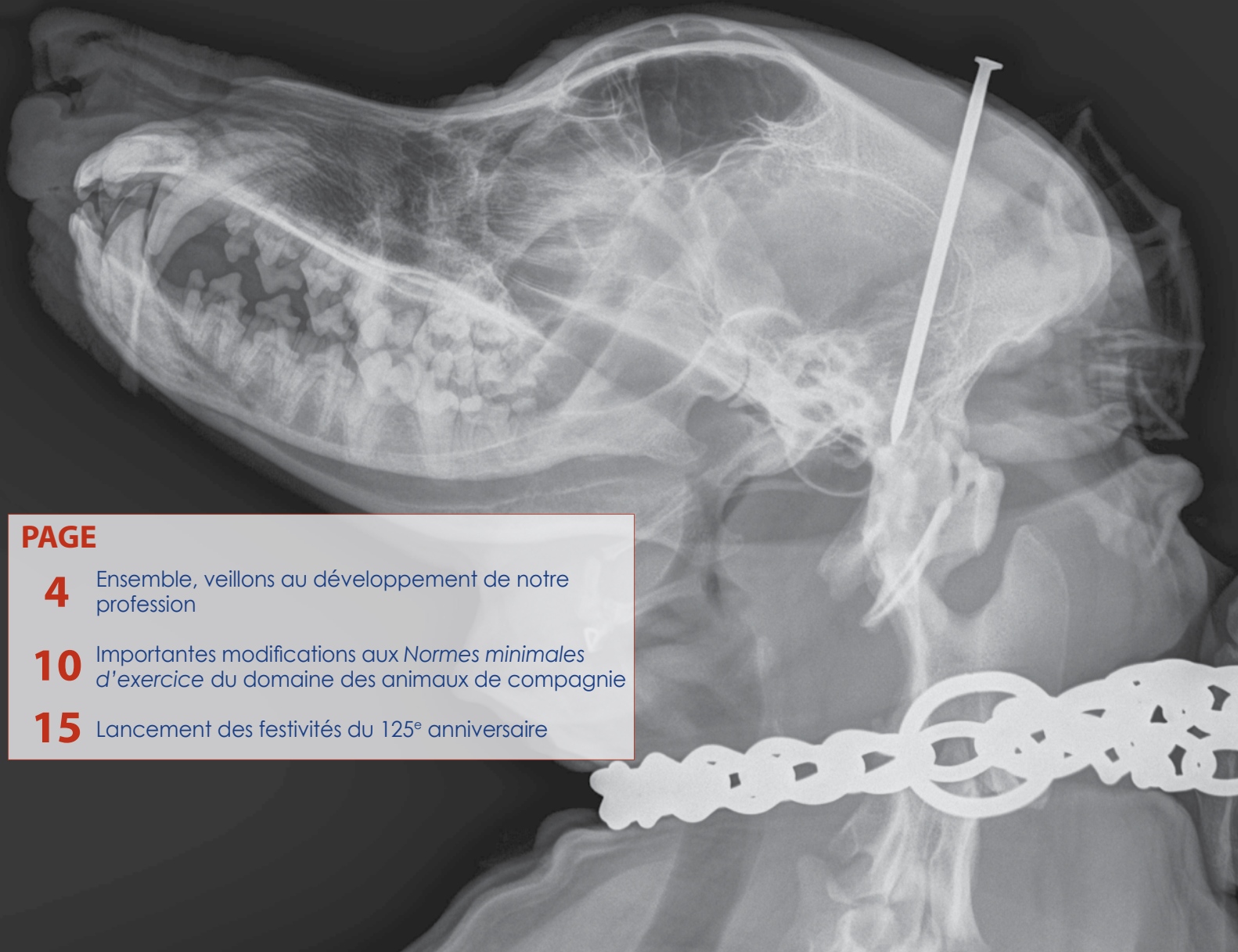
LE *Veterinarius*

Vol. 27, n° 1 - Février 2011

DOSSIER : Les animaux piégés
dans la spirale de la **violence**

PAGE

- 4** Ensemble, veillons au développement de notre profession
- 10** Importantes modifications aux *Normes minimales d'exercice* du domaine des animaux de compagnie
- 15** Lancement des festivités du 125^e anniversaire



~~Systeme reproducteur hors service~~



RÉDUCTION DU TAUX DE GESTATION¹ 16%

**DIMINUTION DE LA PROBABILITÉ DE GESTATION
DANS LES 150 PREMIERS JOURS DE LA LACTATION¹ 31%**

AUGMENTATION DU NOMBRE DE JOURS OUVERTS¹ 15

L'INFECTION UTÉRINE* NUIT À LA PRODUCTIVITÉ ET ENTRAÎNE DES PERTES FINANCIÈRES IMPORTANTES

METRICURE®:

Le seul produit intra-utérin homologué pour le traitement des endométrites subaiguës et chroniques chez la vache[†]

L'endométrite compromet la productivité de bon nombre de fermes laitières. Heureusement, vous pouvez aider vos clients à minimiser ces pertes financières grâce à **METRICURE®**.

- **Spectre d'activité ciblé.** Le principe actif de **METRICURE®**, la céphapirine, est efficace contre les principaux agents pathogènes[†] responsables de l'endométrite – et ce, en une seule administration, dans la plupart des cas.
- **Aucune période de retrait de lait**, ce qui peut contribuer à la rentabilité des élevages de vos clients.

Pour plus d'information, ou pour joindre le service de soutien technique, veuillez composer le **1-888-306-0069**.

1. LeBLANC, S.J. « Postpartum uterine disease and dairy herd reproductive performance: A review. » *The Vet J.*; vol. 176 (2008); p. 102-114.

* Endométrite

[†] METRICURE® est indiqué pour le traitement des endométrites subaiguës et chroniques chez la vache, causées par *Arcanobacterium (Actinomyces) pyogenes*, *Fusobacterium necrophorum*, et les souches *Bacteroides* productrices de pigment.

© Marque déposée d'Intervet International B.V., utilisée sous licence par Intervet Canada Corp.

Copyright© 2010 Intervet Canada Corp., filiale de Merck & Co., Inc., Whitehouse Station, N.J., É.-U. Tous droits réservés.

**AUCUN
RETRAIT DE LAIT**



Au Sommaire



6
Mot de la
directrice générale



4
Mot du président

16
Dossier
thématique



10
Actualités
de l'Ordre

32
Babillard de la
formation continue



34
Changements au
tableau des membres



35
Chronique
assurément vôtre



38
Chronique
financière



43
Actualités du
monde vétérinaire

45
En bref

41
Chronique
AMVQ

40
Chronique
ANIMA-Québec



48
Avis de décès



48
Index des
annonceurs



50
Petites
annonces

LE Veterinarius

Le Veterinarius est publié six fois par année par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, 800, avenue Sainte-Anne, bureau 200, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7.

Téléphone : 450 774-1427 ou
800 267-1427
Télécopieur : 450 774-7635
Courriel : omvq@omvq.qc.ca

Les opinions émises dans ce journal ne reflètent pas nécessairement celles de l'Ordre. La direction se réserve le droit de modifier les articles pour les besoins de la mise en page en respectant, autant que faire se peut, l'esprit du texte. Toute reproduction de textes est autorisée à la condition de mentionner la source.

Éditeur :
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Rédactrice en chef :
M^{me} Hélène Boyer
helene.boyer@omvq.qc.ca

Rédactrice adjointe :
M^{me} Maryse Massy
maryse.massy@omvq.qc.ca

Assistance à la rédaction et aux petites annonces :
M^{me} Lyne Richer
lyne.richer@omvq.qc.ca

Collaborateurs :
Dre Chantal Allinger, Dr Joël Bergeron, Dre Suzanne Breton, M. André Debray, Dre Sylvie Latour, M^{me} Manon Létourneau, M. Randall Lockwood, M^{me} Shelagh MacDonald, M^{me} Nicole Messier, M^{me} Ruth Pilote, M^{me} Suzie Prince, M^{me} Sylvie Schirm, Dre Debbie Stoewen, M. Yannick Thibault, M^{me} Josianne Veillette

Page couverture :
Photo : Dre Valérie Dessureault-Panneton

Graphisme :
M^{me} Maryse Massy
maryse.massy@omvq.qc.ca

Imprimeur :
Presse Papier
ventes@pressepapiers.ca

ISSN 08291381
Dépôt légal : Bibliothèque nationale
du Québec
2^e trimestre 1995

Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 400388894

**Date de tombée du prochain numéro
(avril 2011) :**
10 mars 2011



Dr Joël Bergeron, m.v.

Ensemble, veillons au développement de notre profession

Par Dr Joël Bergeron, m.v. président

comité *ad hoc* responsable de la réalisation de la démarche doit mener à l'adoption d'un nouveau plan stratégique par le Conseil d'administration au printemps 2011.

La démarche adoptée par le Conseil d'administration est ambitieuse. La cueillette de données aura permis d'obtenir les commentaires des membres, des partenaires et du public et sera assortie d'une analyse rigoureuse des enjeux, tendances et orientations de plus de 20 organisations d'ici et d'ailleurs dans le monde.

Les réponses et les commentaires soumis par nos partenaires du monde vétérinaire, mais aussi des autres professions, ainsi que ceux du public nous guideront. Nous devons, en plus de gérer les opérations et les activités courantes, nous projeter dans l'avenir, identifier les grands enjeux locaux et planétaires qui toucheront la profession et arrimer nos actions à ceux des partenaires afin d'assurer l'évolution de notre profession et bien la positionner. Enfin, votre participation au sondage est un atout précieux dans l'élaboration de la prochaine orientation stratégique de la profession. Quoi de mieux que de saisir l'occasion d'accueillir ces idées et ces commentaires qui nous viennent de l'extérieur. Certains pourraient être tentés de dire que ça évite de ruminer les mêmes idées! En fait, ça permet certainement d'assurer une saine communication au sein de notre profession, apportant un regard différent, et nous le souhaitons, en cohésion avec le rôle nécessaire d'un ordre professionnel.

Nous avons le mandat de protéger le public, d'assurer l'évolution et le développement des soins, de hausser la qualité des services offerts. Nous devons également prendre part aux décisions et être à l'affût des grands enjeux dont les zoonoses, la salubrité des aliments, la propagation des maladies, l'intégration des professionnels formés à l'étranger, la relève, etc.

Taux de réponse exceptionnel aux sondages

Pour réaliser la cueillette de données, l'Ordre a retenu les services d'une firme spécialisée afin de faire remplir un questionnaire aux membres et aux partenaires, et a mandaté la firme de sondages SOM pour réaliser un sondage auprès du public :

- 1 000 personnes du public ont répondu au questionnaire administré par le biais d'un entretien téléphonique;
- 748 membres ont rempli le questionnaire en ligne comportant plus de 191 questions;
- 28 partenaires ont complété l'exercice qui comprenait 72 questions.

Nous avons ainsi atteint un taux de réponse de **36,5 % pour nos membres et 42 % pour nos partenaires**. Ces résultats sont exceptionnels et sont nettement supérieurs à la moyenne enregistrée pour d'autres organismes similaires (20 %) et plus de 589 commentaires ont été rédigés par les répondants.

Les répondants nous ont fait part de leur niveau d'appréciation, de leurs attentes et de leurs besoins. Ils ont identifié les enjeux qu'ils considèrent prioritaires et ont fait un choix parmi les actions que l'Ordre pourrait poser afin d'assurer la protection du public et le développement de la profession.

Nous remercions chaleureusement chacun des répondants pour le temps consacré à ce projet. Le succès enregistré en est un collectif, à l'image de notre engagement et de notre détermination à toujours mieux servir le public et nos collectivités.

Prochaines étapes de la planification stratégique

L'analyse des informations recueillies servira à préciser les enjeux et l'environnement externe, nous permettant d'identifier les opportunités et les menaces auxquelles l'Ordre et la profession pourraient être confrontés. Nous pourrions mieux évaluer l'environnement réglementaire, économique, social et démographique.

Nous connaissons les besoins et attentes des clients, des membres, des partenaires et du public et nous serons à même de clarifier les axes de développement stratégiques, les objectifs, les actions à prioriser et les échéanciers.

Il est impératif de se projeter dans l'avenir et de définir ensemble ce que nous voulons que la profession soit dans 10 ou 15 ans afin de poser, dès maintenant, les bonnes actions. Nous devons regarder tous ensemble dans la même direction en gardant les besoins de la clientèle et du public au cœur de nos priorités et de nos actions et en unissant nos compétences afin de relever les défis communs.

Nous devons unir les différents secteurs de la pratique vétérinaire et travailler en étroite collaboration afin de bien positionner la profession et jouer pleinement notre rôle, tant sur l'échiquier québécois que canadien et international.

C'est ainsi que l'Ordre doit être prêt à aider, à informer et être à l'écoute, tant du public et des partenaires que des médecins vétérinaires. C'est en remplissant ce devoir d'être à l'écoute que l'Ordre saura le mieux concilier les besoins et les attentes du public en terme de protection et de qualité des services professionnels, tout en répondant à notre mission envers la santé et le bien-être animal.

Le législateur a donné aux ordres professionnels le pouvoir de s'autogérer. Nous sommes donc maîtres de notre destinée professionnelle. Celle-ci doit répondre à nos responsabilités envers la société. Voilà une occasion

MOT DU PRÉSIDENT

pour le Conseil d'administration d'affirmer notre engagement, d'assurer l'évolution de la profession et de la société, en nous adaptant aux changements et surtout en les provoquant lorsque nécessaire.

De beaux et grands défis nous attendent : l'intégration des nouveaux arrivants et le développement d'outils pour évaluer leurs acquis expérimentiels, le développement et la reconnaissance des techniciens en santé animale, le rayonnement de la profession et la reconnaissance des services diversifiés que les médecins vétérinaires offrent, la relève dans certains secteurs de pratique, etc. Les analyses en cours nous permettront de faire des choix et de définir les enjeux prioritaires.

Vous êtes attendus dans votre région : 4 groupes de discussion pour finaliser le processus de planification

Avant d'adopter le plan stratégique 2011-2014, nous consulterons les membres sur certaines questions et enjeux plus problématiques ou exigeant un plus haut degré de réflexion.

Nous profiterons de l'occasion pour présenter les résultats recueillis et déposer le projet de plan stratégique préliminaire. Ce nombre de rencontres étant limité et le territoire grand à couvrir, nous avons choisi des endroits qui, nous l'espérons, permettront une relative proximité, même pour nos membres en régions éloignées. Voilà l'occasion que vous devez saisir pour vous exprimer et faire connaître vos préoccupations et vos idées sur l'avenir de la profession et partager votre expertise et votre vision. Votre participation active au développement de cette orientation stratégique sera le gage de notre réussite collective.

Je vous convie donc personnellement à assister à l'un des quatre groupes de discussion, soit :

- **Montréal**, jeudi 24 février, à l'Hôtel Gouverneur Place Dupuis, de 18 h à 21 h
- **Drummondville**, mardi 8 mars, à l'Hôtel Dauphin, de 18 h à 21 h
- **Gatineau**, jeudi 10 mars, à l'Hôtel Clarion, de 18 h à 21 h
- **Québec**, jeudi 17 mars, à l'Hôtel Plaza, de 18 h à 21 h

Un goûter vous sera offert.

Nous souhaitons grandement que chacun des secteurs y soit bien représenté et que vous soyez nombreux à guider la profession et veiller à son évolution.

C'est un rendez-vous!

Période électorale

L'année 2011 est une année électorale à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Tel que précisé dans le message du secrétaire de l'Ordre, cette année, le poste de président et de quatre administrateurs de la région Montérégie seront en élection.

En cette fin de mandat, je vous annonce que je désire poursuivre pour un mandat supplémentaire. Ce serait pour moi un grand privilège de continuer à servir ma profession, mais surtout de compléter les nombreux dossiers entamés et de réaliser les actions qui seront ciblées dans notre prochaine planification stratégique.

Je profite également de la présente pour souligner la contribution exceptionnelle des administrateurs dont le mandat prend fin et ceux dont le mandat se poursuit compte tenu de la période transitoire entre les deux règlements sur les élections. Ces derniers se sont acquittés de leurs fonctions avec dévouement et rigueur, tout à l'honneur de notre profession.

Servir la profession et le public en s'engageant à titre d'administrateur au sein de l'Ordre est un défi stimulant et enrichissant. Il nous permet de développer de nouvelles perspectives à l'égard de la profession, de faire avancer les dossiers d'intérêt et d'assurer la saine gestion et le dynamisme de l'Ordre. J'invite donc tous les membres souhaitant s'impliquer à déposer leur candidature pour siéger au Conseil d'administration. Soyons fiers de notre profession et unissons nos efforts pour en assurer le développement harmonieux.

Pour me joindre : presidence@omvq.qc.ca

125^e anniversaire de l'enseignement vétérinaire francophone en Amérique

Je vous invite à lire l'article traitant des célébrations du 125^e anniversaire en page 15 de la présente revue.

Au nom du Conseil d'administration de l'Ordre et de tous les médecins vétérinaires du Québec, je rends un vibrant hommage à tous les doyens, aux décanats et à tous les enseignants qui se sont succédé à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal au cours des 125 dernières années. Ils ont bâti une institution jouissant d'une notoriété internationale et leur contribution au développement de la profession est unique, notoire et remarquable.



Photo de Andrew Dobrowolsky
Dr Michel Carrier, doyen actuel de la Faculté de médecine vétérinaire en compagnie de trois anciens doyens, soit Jean Sirois, Serge Larivière et Raymond S. Roy

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Mme Suzie Prince

Des projets et des défis stimulants!

Par Suzie Prince, C.M.A., M.B.A., directrice générale et secrétaire

Chers membres,

Bien que le mercure soit actuellement à son plus bas et que les froids intenses de janvier et de février nous secouent, rien ne réussit à refroidir l'ardeur des employés de l'Ordre. Les projets sont nombreux et les défis stimulants.

Au cours des deux derniers mois, différents projets se sont concrétisés et j'ai le plaisir de vous présenter quelques-unes de ces réalisations, soit :

Révision du Code de conduite et d'éthique

Le 14 décembre dernier, le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté, sur recommandation du comité d'éthique, la version révisée du *Code de conduite et d'éthique* des administrateurs et des membres des comités de l'Ordre.

Les modifications apportées visent notamment à rappeler aux administrateurs et aux membres de comités certaines obligations qui leur incombent dans l'exercice de leur charge, soit : agir avec prudence et diligence, faire preuve d'imputabilité, de transparence, de rigueur, d'abnégation, d'intégrité et de compétence, tout en respectant le caractère confidentiel des informations dont ils peuvent prendre connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

De plus, à la question de conflit d'intérêts s'est ajoutée celle d'apparence de conflit d'intérêts et certains devoirs ont été ajoutés, notamment le devoir de fiduciaire, de loyauté, de bonne foi et de solidarité décisionnelle.

La notion de gratification a été encadrée, précisant qu'une valeur modeste n'excède pas cinquante dollars.

La question de représentation du collège électoral a également été éclaircie, précisant qu'une fois élu par son groupe d'appartenance, soit son collège électoral, l'administrateur cesse d'être le représentant de son propre groupe d'origine et devient un administrateur de plein titre de l'organisation. Sa loyauté n'est plus envers ce collège électoral, mais bien envers l'Ordre dont il est devenu responsable personnellement et solidairement avec ses collègues administrateurs. Ainsi, conformément au *Code civil*, l'intérêt de la personne, ou de son groupe, doit disparaître pour faire place au seul et unique intérêt de l'organisme où siège l'administrateur.



Enfin, les valeurs que prône l'Ordre et les principes de gouvernance ont été réaffirmés, notamment : la transparence, l'indépendance, l'objectivité, l'abnégation et la loyauté. Tous ont convenu que l'Ordre doit accroître la reddition de comptes, le partage d'information et la présentation de l'état d'avancement des dossiers en cours avec les membres.

Exercice d'équité salariale

À titre de directrice générale de l'Ordre, j'ai réalisé au cours des mois de novembre et décembre l'exercice d'équité salariale pour l'Ordre qui compte 15 employés, et ce, conformément à la *Loi sur l'équité salariale*.

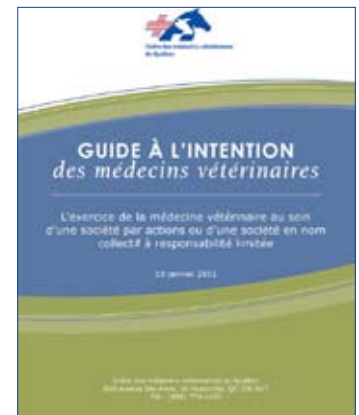
Au terme de l'exercice, aucun écart salarial n'a été identifié et la structure de rémunération de l'Ordre est conforme. Par conséquent, aucun ajustement ne sera versé.

L'article, publié dans la chronique *Gestion des ressources humaines* du magazine *Le Veterinarius* à l'automne dernier, aura permis de sensibiliser plusieurs membres sur la question de l'équité salariale. Plus d'une cinquantaine d'établissements vétérinaires ont réalisé l'exercice et se sont conformés à la Loi, et ce, avant le 31 décembre 2010. J'ai reçu de nombreux appels à cet égard et bien que l'exercice ait été fastidieux pour certains, peu de pratiques ont fait appel à une firme externe pour réaliser celui-ci. Félicitations à tous les membres qui ont consacré du temps à cet exercice et qui ont profité de l'occasion pour analyser leur méthode et leur structure de rémunération.

Guide sur l'exercice en société

En décembre dernier, le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté des lignes directrices pour l'exercice de la médecine vétérinaire en société.

Un guide explicatif à l'intention des médecins vétérinaires souhaitant exercer la médecine vétérinaire au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée a été rédigé. Ce dernier permet d'appuyer la réflexion des médecins vétérinaires à l'égard des nouveaux modes d'organisation qu'ils peuvent choisir et de préciser certaines dispositions législatives et réglementaires relatives à l'exercice de la profession en société. Les conditions et modalités pour pouvoir déposer une demande d'autorisation d'exercice en société à l'Ordre y figurent, de même que les différents documents à remplir et à retourner à l'Ordre en appui à la demande.



Le guide est disponible sur le site Internet de l'Ordre (www.omvq.qc.ca).

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter Madame Suzie Prince, directrice générale et secrétaire de l'Ordre au 1 800 267-1427.

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Période d'inscription au tableau de l'Ordre

Vous recevrez sous peu le formulaire d'inscription au tableau de l'Ordre. Vous pourrez consulter le guide et les autres documents afférents sur le site Internet de l'Ordre.

Je vous invite à porter une attention particulière à chacune des questions et bien valider les informations figurant à votre dossier.

Vous devez nous acheminer votre demande d'inscription au tableau **au plus tard le 15 mars 2011**.

De nouveau cette année, le formulaire vous sera transmis en version papier, mais dès l'an prochain vous serez invités à remplir le formulaire en version électronique et à procéder à votre paiement de cotisation en ligne.

Adresse de courrier électronique

Considérant l'évolution des technologies et les nouveaux modes de communication, l'Ordre amorce un virage technologique important. La communication avec les membres, les transactions et l'inscription au tableau des membres devront sous peu se faire par voie électronique. L'inscription au tableau des membres par voie électronique est plus efficace, plus écologique et plus efficiente.

Ce changement doit se faire, mais pour pouvoir le réaliser, l'Ordre doit obtenir une adresse électronique pour chacun de ses membres. Un effort collectif doit donc être fait afin de migrer tous ensemble vers les nouvelles technologies.

Un message à cet effet sera inséré dans la lettre accompagnant votre formulaire d'inscription au tableau des membres de l'Ordre. Vous devez donc vous assurer d'avoir une adresse de courriel personnalisée, de la faire connaître à l'Ordre et d'autoriser le personnel de l'Ordre à l'utiliser. Ensemble, nous amorcerons le virage.

Domicile professionnel

De nouvelles dispositions du *Code des professions* sont entrées en vigueur le 31 janvier 2009, modifiant notamment la question du domicile professionnel.

Ainsi, conformément aux articles 60 et 108.8 du *Code des professions*, le médecin vétérinaire doit élire domicile professionnel en faisant connaître, au secrétaire de l'Ordre, le lieu où il exerce principalement sa profession, et ce, dans les trente jours où il commence à exercer celle-ci ou, s'il ne l'exerce pas, le lieu de sa résidence ou de son travail principal; le domicile professionnel ainsi élu constitue le domicile professionnel. Le médecin vétérinaire doit aussi faire connaître au secrétaire de l'Ordre tous les autres lieux où il exerce sa profession et tout changement à ce sujet, dans les trente jours suivant le changement. Cette information est publique.

En effet, depuis l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*, les renseignements inscrits au tableau des membres de l'Ordre ont un caractère public. Il est donc important de faire un choix éclairé au moment où vous remplirez votre formulaire d'inscription au tableau des membres. L'adresse et le numéro de téléphone de votre domicile professionnel seront publics et transmis à une tierce personne qui en ferait la demande. Ce sera également ce domicile professionnel qui sera utilisé pour les fins électorales.

Vous devez donc indiquer, dans le formulaire d'inscription au tableau des membres, votre domicile professionnel et vous assurer que l'information détenue par l'Ordre demeure toujours à jour.

De plus, considérant qu'il y aura élections au printemps, je vous rappelle que seuls les membres ayant leur domicile professionnel dans une région donnée peuvent être candidats dans cette même région, et ce, conformément à l'article 66.1 du *Code des professions*.

Déclaration de culpabilité à une infraction pénale, criminelle ou disciplinaire

Conformément à l'article 59.3 du *Code des professions*, chaque médecin vétérinaire doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est lui-même informé, aviser le secrétaire de l'Ordre qu'il a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire.

Les décisions judiciaires peuvent être de diverse nature et sont rendues par les tribunaux. Les décisions disciplinaires sont rendues par le conseil de discipline d'un ordre professionnel au Québec ou leur équivalent hors Québec. Elles ne doivent pas être confondues avec les mesures disciplinaires relevant de l'employeur.

De plus, conformément à l'article 45.2 du *Code des professions*, le médecin vétérinaire, doit inscrire annuellement dans le formulaire d'inscription au tableau de l'Ordre qu'il fait ou qu'il a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire. Il est donc important de l'indiquer dans la section 500 du formulaire qui vous sera transmis sous peu ou utiliser l'Annexe IV en ligne. Ainsi, bien qu'une telle décision ait été rendue il y a plusieurs années et que vous l'avez déjà déclarée à l'Ordre, vous devez la déclarer annuellement.

Formation continue

Annuellement, chaque membre doit mettre à jour son dossier de formation continue auprès de l'Ordre. Vous devez fournir une preuve de participation ou une attestation de présence pour que vos heures de formation continue soient reconnues. Nous vous invitons à vous constituer un dossier et à le mettre à jour régulièrement. L'Ordre modifie actuellement ses outils de gestion et l'an prochain vous aurez à entrer vous-mêmes vos informations sur le site Internet de l'Ordre. Vous devrez toutefois conserver vos pièces justificatives dans vos dossiers, car l'Ordre vous les demandera de façon ponctuelle.

Règlement sur les élections au Conseil d'administration

L'Office des professions du Québec a adopté, le 28 janvier dernier, le nouveau *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*.

Le règlement a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 16 février dernier et entrera en vigueur quinze jours après sa publication.

Les principaux changements que l'entrée en vigueur de ce règlement engendrent sont :

1. La date de l'élection est fixée au premier jeudi du mois de juin;
2. Si par le passé il y avait des élections à tous les postes d'administrateurs et au poste de président simultanément tous les trois ans, le nouveau règlement prévoit une rotation annuelle, assurant plus de continuité dans la gestion des affaires de l'organisation. Ainsi, dorénavant, quatre ou cinq postes d'administrateurs seront en élection annuellement;

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

3. Le président de l'Ordre est élu pour un mandat de trois ans, mais il est rééligible à deux reprises seulement, soit pour un nombre maximal de 3 mandats consécutifs totalisant 9 ans;
4. Le président de l'Ordre peut être élu par suffrage universel des membres ou par suffrage des administrateurs élus, selon la décision des membres réunis en assemblée générale annuelle (article 64 du *Code des professions*);
5. Les administrateurs élus entrent en fonction à la première réunion du Conseil d'administration suivant leur élection et cette dernière doit être tenue avant l'assemblée générale annuelle;
6. Le Conseil d'administration adopte les formulaires relatifs aux élections, soit : bulletins de présentation de candidature, accusés de réception et reçus officiels, bulletins de vote, serment de discrétion et relevé de scrutin.

Période électorale

Conformément au nouveau *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, le président et quatre administrateurs de la région de la Montérégie termineront leur mandat cette année. Chacun de ces mandats est d'une durée de trois ans.

Vous recevrez sous peu un avis d'élection et les bulletins de présentation de candidature pour les postes à pourvoir.

À titre de secrétaire de l'Ordre, je profite de la présente pour inviter chaleureusement tous les médecins vétérinaires du Québec à prendre part à cet exercice démocratique, à s'impliquer dans la gestion de l'Ordre et à exercer leur droit de vote.

Célébrations de l'Année mondiale vétérinaire, du 250^e anniversaire d'enseignement de la profession et du 125^e anniversaire du seul établissement d'enseignement vétérinaire francophone en Amérique

Le 24 janvier dernier, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal ont accueilli plus de 130 invités lors de la cérémonie d'ouverture des festivités. L'événement s'est tenu au Centre des sciences de Montréal, soit à quelques pas du lieu où la première école vétérinaire francophone a vu le jour à Montréal.

Plusieurs dignitaires, membres, enseignants et étudiants ont pris part à l'événement. Tous ont apprécié l'historique de la profession qui a habilement été présenté par différents intervenants.

Au même moment, des milliers de médecins vétérinaires célébraient l'année mondiale vétérinaire et le 250^e anniversaire de la profession partout dans le monde. Une cérémonie officielle à Versailles, en France, marquait également l'événement et la Consule de France au Québec, qui était présente à l'événement tenu à Montréal, a rappelé les liens forts qui unissent la profession et la fierté qu'ont les médecins vétérinaires des deux côtés de l'Atlantique de servir le public et de contribuer à la santé de la planète tout entière.

Les festivités se poursuivront toute l'année et tous sont invités à consulter le site Internet www.125medvet.ca pour de plus amples informations.

Congrès du 125^e anniversaire

L'activité de clôture des célébrations de l'année mondiale vétérinaire et du 125^e anniversaire sera le congrès du 125^e anniversaire qui se tiendra du 10 au 13 novembre prochain. Une programmation à couper le souffle vous sera offerte et cet événement marquera l'histoire. Notez ces dates à votre agenda, préparez votre costume d'époque et prévoyez vivre un moment historique!

Projets en cours

La table à dessin est encore bien remplie pour les prochains mois. Parmi les projets que nous priorisons pour les trois prochains mois, nous comptons :

- Planification stratégique :
 - Analyse des grands enjeux et tendances pour la profession dans le monde;
 - Organisation et réalisation de la tournée régionale prévue en février et mars;
 - Identification des objectifs prioritaires et des actions à poser;
 - Identification des indicateurs de performance;
 - Conception d'un tableau de bord;
- Période d'inscription au tableau de l'Ordre pour les 2 262 membres;
- Inscription et mise à jour annuelle du dossier des 168 sociétés par actions et des 7 sociétés en nom collectif à responsabilité limitée autorisées;
- Développement et implantation d'un nouveau logiciel de gestion des membres;
- Conception d'un nouveau site Internet interactif et transactionnel;
- Révision du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des médecins vétérinaires*;
- Révision et application du nouveau *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*;
- Organisation de la période électorale 2011;
- Dépôt à l'Office des professions du Québec du dossier de présentation justifiant la demande pour la délivrance de permis de spécialiste;
- Mise sur pied d'un programme de reconnaissance des acquis expérimentiels pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger et désirant pratiquer au Québec à titre de technicien en santé animale;
- Organisation du congrès du 125^e anniversaire qui se tiendra à Saint-Hyacinthe du 10 au 13 novembre 2011.

Soyez assurés que toute l'équipe de l'Ordre demeure à votre entière disposition pour toute information supplémentaire, pour vous servir et pour soutenir votre pratique professionnelle.

Au plaisir de vous compter des nôtres et d'échanger avec vous lors de la tournée régionale soutenant la planification stratégique prévue en février et mars dans votre région!

Pour me joindre : suzie.prince@omvq.qc.ca

*Vos chiens et chats.
La passion de nos familles.*

**Quel
soulagement!**

Metacam® 

Une solution réelle pour une douleur réelle.

ACTUALITÉS DE L'ORDRE

Importantes modifications aux Normes minimales d'exercice du domaine des animaux de compagnie

Par Dre Sylvie Latour, m.v., directrice du développement professionnel et secrétaire du CIP

Le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté le 14 décembre dernier, sur recommandation du comité d'inspection professionnelle, d'importantes modifications aux **Normes minimales d'exercice**. Ces modifications touchent le domaine des animaux de compagnie et se rapportent principalement aux appellations d'établissements vétérinaires et aux services offerts en fonction du type d'établissement.

Le comité d'inspection professionnelle est d'avis qu'il est nécessaire, pour la protection du public, que l'appellation d'un établissement vétérinaire respecte vraiment les services offerts par celui-ci. Ainsi, le public pourra connaître à l'avance les services qu'il obtiendra dans un établissement selon qu'il s'agira d'un service mobile, d'un bureau, d'une clinique, d'un hôpital ou d'un centre vétérinaires.

Les principaux changements sont :

- L'ajout d'une nouvelle appellation : clinique vétérinaire d'urgence.
- L'obligation pour toute clinique vétérinaire d'offrir le service de radiologie sur place.
- L'obligation pour tout hôpital vétérinaire d'offrir l'hématologie et la biochimie sur place.
- L'ajout de normes précises concernant les heures d'ouverture minimales (avec présence d'un médecin vétérinaire sur place) pour une clinique d'urgence, pour une clinique régulière, pour un hôpital et pour un centre vétérinaires.
- L'ajout de deux annexes : *Annexe VI – Appellation des établissements vétérinaires* et *Annexe VII – Protocole type de fonctionnement du local d'isolement dans le domaine des animaux de compagnie*.
- L'ajout de normes relatives à l'hospitalisation des animaux.

Appellation des établissements vétérinaires

Il est obligatoire que la raison sociale précise le type d'établissement dont il s'agit, soit service mobile vétérinaire, bureau vétérinaire, clinique vétérinaire, clinique vétérinaire mobile, clinique vétérinaire d'urgence, hôpital vétérinaire ou centre vétérinaire. De plus, cette appellation doit être établie en fonction des normes respectées et des services offerts. Ainsi, un médecin vétérinaire ne peut utiliser, pour son établissement, une appellation inférieure ou supérieure à celle des normes auxquelles il se conforme. En d'autres mots, tout médecin vétérinaire qui veut faire de la chirurgie doit exercer dans une clinique, un hôpital ou un centre vétérinaires. Aucune chirurgie ni anesthésie, sauf l'anesthésie locale, n'est permise dans un service mobile ou un bureau vétérinaire.

Tout établissement établi avant l'adoption de ces modifications aux normes doit se conformer dans les 3 ans suivant la date d'entrée en vigueur de celles-ci. Ainsi, un médecin vétérinaire qui exerce actuellement sous l'appellation de bureau vétérinaire, mais qui satisfait à toutes les normes d'une clinique vétérinaire, parce qu'il effectue notamment des chirurgies, devra changer le nom de son établissement pour clinique vétérinaire afin de respecter l'appellation des normes auxquelles il se conforme.

Pour tout nouvel établissement, et à la suite d'un déménagement ou de rénovations majeures, les règles suivantes s'appliquent :

- a) le médecin vétérinaire doit faire approuver son appellation (ou sa raison sociale) par le comité d'inspection professionnelle préalablement à l'utilisation de ladite appellation;
- b) le médecin vétérinaire doit remplir le formulaire de déclaration et le transmettre au comité d'inspection professionnelle, qui procédera à une visite d'inspection régulière de l'établissement dans l'année suivant l'ouverture, le déménagement ou la fin des travaux de rénovation.

Un médecin vétérinaire qui décide de limiter ses activités professionnelles à certains actes, par exemple la vaccination et les chirurgies électives, a le droit de le faire. Cependant, il doit quand même respecter toutes les normes d'une clinique vétérinaire régulière et sa raison sociale ne peut mentionner qu'il ne fait que de la vaccination et de la stérilisation. En effet, ces actes font partie de l'exercice courant de la médecine vétérinaire et ne relèvent pas d'une spécialité. Pour faire ces actes, le médecin vétérinaire n'a pas l'obligation de suivre une formation particulière ou additionnelle après l'obtention de son diplôme en médecine vétérinaire. Par conséquent, il n'est pas permis de s'afficher en tant que *Clinique vétérinaire de stérilisation et de vaccination*, puisque cette appellation pourrait induire le public en erreur en faisant croire faussement à une spécialité.

De plus, l'Ordre accepte qu'un médecin vétérinaire offre les services d'une clinique régulière dans une clinique vétérinaire mobile, par exemple une roulotte ou un véhicule suffisamment grand, pourvu que cette clinique mobile soit conforme à toutes les normes relatives à une clinique vétérinaire fixe.

Obligation d'offrir le service de radiologie sur place pour une clinique vétérinaire

Compte tenu des avantages reliés à la radiologie comme outil diagnostique, une clinique vétérinaire pour les animaux de compagnie devra maintenant offrir le service de radiologie sur place et disposer de l'équipement et du matériel nécessaires pour ce faire. Les lieux physiques et l'équipement devront se conformer au guide canadien sur la radioprotection, publié par Santé Canada.

Cette norme est en vigueur dès maintenant pour tout nouvel établissement qui s'établit et porte l'appellation de clinique vétérinaire, alors que tout établissement établi avant l'adoption de cette modification aux normes aura un délai de 5 ans après la date d'entrée en vigueur de celle-ci pour se conformer. Dans le cas d'un bureau vétérinaire qui doit changer d'appellation pour clinique vétérinaire en raison des normes qu'il respecte, le médecin vétérinaire aura aussi un délai de 5 ans pour se conformer à cette exigence. Pendant cette période, le médecin vétérinaire devra détenir une entente écrite avec un autre établissement pour y diriger, dans un délai raisonnable, les cas nécessitant des radiographies. Il devra également tenir un registre détaillé de tous les cas qui seront dirigés vers un autre établissement pour la prise de radiographies et rendre ce registre disponible sur demande du comité d'inspection professionnelle.

Obligation d'offrir l'hématologie et la biochimie sur place pour un hôpital vétérinaire

Dorénavant, un hôpital vétérinaire devra être en mesure d'effectuer sur place l'hématologie de base, soit la détermination de l'hématocrite, le comptage des leucocytes et des plaquettes ainsi que le différentiel. De même, il devra offrir les tests de biochimie de base, soit le glucose, l'urée, la créatinine, la phosphatase alcaline, l'ALT, les protéines totales, l'albumine, les globulines, la bilirubine totale, le calcium, le phosphore, le potassium et le sodium.

Heures d'ouverture minimales avec présence d'un médecin vétérinaire sur place

Pour les appellations de clinique régulière, de clinique d'urgence, d'hôpital et de centre vétérinaires, des normes relatives aux heures d'ouverture minimales, avec présence d'un médecin vétérinaire sur place, ont été ajoutées. Ainsi, la clinique doit offrir les services d'un médecin vétérinaire en exercice durant un minimum de 40 heures par semaine, l'hôpital, selon qu'il offre un service d'urgence ou non, doit être ouvert un minimum de 10 ou 12 heures par jour en semaine et d'un total d'au moins 4 heures la fin de semaine, alors que le centre doit être ouvert 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

De plus, pour tout établissement qui offre la chirurgie : le lendemain d'une journée où il se fait de la chirurgie, un médecin vétérinaire doit être sur place durant un minimum de 2 heures afin d'assurer un suivi adéquat. Dans le cas d'une chirurgie effectuée en urgence, le médecin vétérinaire doit assurer un suivi adéquat, mais la norme de 2 heures ne s'applique pas.

Nous n'avons présenté ici qu'une partie des modifications apportées et le comité d'inspection professionnelle vous recommande fortement de lire la mise à jour complète des *Normes minimales d'exercice*, en particulier celles qui s'appliquent à votre type d'établissement, afin de prendre connaissance de tous les changements. Vous pouvez obtenir la dernière version des normes en consultant le site Internet de l'Ordre à www.omvq.qc.ca. **Veillez noter que ces nouvelles normes sont en vigueur depuis le 14 décembre 2010.**

Pour toute question relative aux normes ou à l'inspection professionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec moi à sylvie.latour@omvq.qc.ca

Normes d'hospitalisation et protocole type de fonctionnement du local d'isolement

Sous la rubrique confinement des sections relatives à une clinique, un hôpital et un centre vétérinaires, deux nouvelles normes ont été ajoutées :

- 11.9 Pour toute hospitalisation d'un animal qui nécessite des soins médicaux, le médecin vétérinaire doit aviser le client des mesures de surveillance en dehors des heures d'ouverture de la clinique.
- 11.10 Tout animal hospitalisé pour des soins médicaux :
 - 1. doit être examiné par un médecin vétérinaire au moins une fois par jour;
 - 2. doit être vu par le personnel technique au moins deux fois par jour;
 - 3. doit avoir sa cage nettoyée au moins deux fois par jour et au besoin;
 - 4. doit être sorti au moins deux fois par jour s'il s'agit d'un chien et que sa condition le permet.

En ce qui concerne le local d'isolement, la norme 12.2 a été ajoutée; celle-ci traite de l'utilisation de ce local. De plus, ce local doit être muni d'une table d'examen hydrofuge et facile à désinfecter, pour le traitement et le suivi des patients en isolement.

- 12.2 Un protocole de fonctionnement doit être établi pour l'utilisation du local d'isolement et ce protocole doit être affiché. Ce local doit être utilisé de manière à diminuer les risques de transmission des maladies contagieuses d'un animal à l'autre et à prévenir la transmission de zoonoses. Voir l'annexe VII – Protocole type de fonctionnement.

Ce protocole type a été préparé à l'aide de la version révisée en décembre 2008 du document *Politiques générales et biosécurité* du CHUV de la FMV de l'Université de Montréal.

ACTUALITÉS DE L'ORDRE

Une photo qui vaut mille mots

Par Hélène Boyer

Illustrer la violence faite envers les animaux sans tomber dans le sensationnalisme n'est pas une chose facile. Trop souvent, les photos réussissent à soulever l'opprobre du public, mais desservent mal un propos dont on voudrait diminuer la charge émotive. Pour cette édition spéciale du *Veterinarius* sur la violence envers les animaux, nous avons choisi une photo qui illustre le sujet sans le rendre trop sensationnel.

Il s'agit, hélas, d'une vraie radiographie, sans aucune retouche, provenant d'un cas réel survenu il y a à peine quelques semaines dans la région de Granby. N'eût été l'intervention de bons samaritains, cette femelle Labrador et ses chiots n'auraient pas survécu à la violence subie. Quelqu'un, quelque part, a utilisé un fusil à clou et visé la tête de la chienne. Deux autres chiots ont subi le même sort et ils n'ont pas survécu. Même si la Sûreté du Québec fait enquête sur ce cas précis, on est en droit de se demander ce qui peut pousser ainsi une personne à infliger de tel traitement à un animal.

La Dre Valérie Dessureault-Panneton a accepté de nous permettre de publier la radiographie de la tête de la chienne prise à son arrivée à la clinique. Grâce aux soins donnés par les médecins vétérinaires de la clinique vétérinaire Principale à Granby, la maman Labrador et les autres chiots ont survécu.



Comme professionnel, vous connaissez les ravages de la violence envers les animaux et vous avez aussi probablement traité de tel cas. Il n'en demeure pas moins que ces images horribles nous questionnent énormément et nous font espérer que des êtres humains ne fassent pas subir à d'autres une violence gratuite, sans fondement et surtout, indicible.

Les rendez-vous de l'Ordre

Janvier 2011

Montréal	Cérémonie d'ouverture des festivités marquant les 125 ans d'enseignement vétérinaire francophone en Amérique au Centre des sciences de Montréal
	Comité de planification 2011-2012 du Conseil interprofessionnel du Québec
Saint-Hyacinthe	Conférence « <i>Le vétérinaire et le droit des animaux</i> » organisée par le Comité étudiant pour le bien-être animal à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal
	Rencontre de préparation des ateliers sur le cours « <i>Initiation au leadership vétérinaire</i> » avec des représentants de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal

Février 2011

Montréal	Comité de planification 2011-2012 du Conseil interprofessionnel du Québec
Québec	Exercice de mesures d'urgence appelé « <i>Trainée de poudre</i> » organisé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments impliquant différents organismes fédéraux, provinciaux de même que des partenaires de l'industrie et du milieu universitaire
	Participation à la Cérémonie annuelle des prix et bourses à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et remise du prix Marcel-Bourassa
Saint-Hyacinthe	Cours DMV4510 - Ateliers présentés aux étudiants de 4 ^e année sur les aspects éthiques et juridiques vétérinaires, les vendredis 4 et 18 février 2011 à la FMV. L'introduction de ce cours a déjà eu lieu le vendredi 21 janvier 2011.

**Voici le nouveau
vaccin à double souche
Duramune Lyme**

 **Boehringer
Ingelheim**

*Vos chiens et chats.
La passion de nos familles.*



Pour éviter qu'une petite tique ne devienne un méchant problème

Le vaccin sûr et efficace¹ Duramune Lyme agit à la fois au niveau de la tique et du chien et stimule une réponse anticorps à une grande variété de protéines de surface externe (Osp) de type *Borrelia burgdorferi*, y compris OspA, OspB, OspC et autres.

L'efficacité de Duramune Lyme a été corroborée dans plusieurs études en milieu réel et ce vaccin aide à prévenir la maladie de Lyme chez les chiens durant toute leur vie!

1. Données en dossier, BICL.

 **Duramune**[®]
Lyme

Multi-Osp protection



Moins stressé, plus enjoué.
La vie est plus zen, avec Zylkène®.



**Voici un supplément entièrement naturel
aux effets calmants pour chiens et chats**

Contribuez à rétablir l'équilibre et l'harmonie dans la vie de vos patients, naturellement, avec **Zylkène®** – un supplément nutritionnel novateur à utiliser en toute confiance pour atténuer le stress chronique et situationnel chez les chiens et les chats, et aider ces derniers à s'adapter aux changements.

- Supplément nutritionnel entièrement naturel sans effet sédatif.
- Zylkène® réduit les signes du stress sans effets secondaires connus.
- Une seule administration par jour, facile à donner.

Faites de Zylkène® votre produit de choix pour les animaux soumis à un stress. Associez-le à un programme de modification du comportement pour obtenir des résultats optimaux.



Zylkène®

Moins stressé, plus enjoué.

Vétoquinol
Signe de Passion

Le coup d'envoi des festivités entourant le 125^e anniversaire de l'enseignement vétérinaire francophone en Amérique, le 250^e anniversaire de la médecine vétérinaire mondiale et l'Année mondiale vétérinaire a été donné le 24 janvier dernier, à Montréal, lors d'une cérémonie regroupant pas moins de 130 invités incluant des médecins vétérinaires et des dignitaires. L'événement se tenait au Centre des sciences de Montréal, situé dans le Vieux-Port, à proximité du lieu qui a vu naître la première école vétérinaire, sur la rue Craig, en 1866. Simultanément, un événement similaire se déroulait à Versailles, en France, où environ 700 personnes taient présentes.



Photo de Andrew Dobrowolsky
Dans l'ordre habituel, on reconnaît le Dr Michel Carrier, doyen de la Faculté, le Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre, Mme Hélène Le Gal, Consule générale de France au Québec, M. Guy Breton, recteur de l'Université de Montréal, M. Émilien Pelletier, député de Saint-Hyacinthe, et M. Claude Bernier, maire de Saint-Hyacinthe.

La naissance d'une grande école

Au 19^e siècle, Montréal était une ville peuplée de milliers d'animaux, mais sans l'ombre d'un médecin vétérinaire. C'est alors que l'Écossais Duncan McEachran ouvre une première école anglophone. Quelques années plus tard, Victor-Théodule Daubigny, un élève de M. McEachran, fonde une école francophone. Celle-ci déménagera éventuellement à Oka, puis à Saint-Hyacinthe dans des baraques désaffectées de la marine. En 1969, l'école entre dans l'ère universitaire et devient une faculté de l'Université de Montréal, le seul pôle d'enseignement vétérinaire au Québec.

L'ère moderne de la médecine vétérinaire

« Dans l'imaginaire populaire, être médecin vétérinaire consiste à soigner des chiens, des chats ou les animaux de la ferme. Or, la médecine vétérinaire, c'est encore plus que cela », a expliqué le Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. « De médecine utilitaire, elle est passée à une médecine préventive axée sur la productivité des animaux, leur bien-être, mais aussi préoccupée par la salubrité des aliments et la prévention de maladies transmissibles à l'humain, les zoonoses. Le médecin vétérinaire veille non seulement à la santé de l'animal, mais aussi à celle de l'être humain. C'est le concept d'*Un monde, Une santé, Une médecine*. »

Les Belles Soirées

Tout au long de l'année, plusieurs événements souligneront le 125^e anniversaire, notamment deux conférences spéciales présentées dans le cadre des Belles Soirées de l'Université de Montréal. Le 2 mars, le Dr Claude Deslandes, m.v., racontera *L'arrivée des animaux domestiques en Nouvelle-France*. Quelles furent les premières utilités du porc et du bœuf? L'animal de compagnie existait-il à cette époque? Le Dr Deslandes répondra à ces questions et abordera aussi la manière dont furent créées les races canadiennes de bovins, de chevaux et de poules pondeuses. Le 12 mai, ce sera au tour de Michel Pepin, D.M.V., de présenter les grandes lignes de *L'Histoire de la médecine des animaux au Québec*.

Une multitude d'activités

Plusieurs colloques organisés par les associations de médecins vétérinaires du Québec ainsi que des activités telles que la remise des permis d'exercice de la médecine vétérinaire par l'Ordre s'intègrent au calendrier des événements qui s'inscrivent dans le cadre du 125^e anniversaire de l'enseignement vétérinaire francophone en Amérique, du 250^e anniversaire de l'enseignement vétérinaire mondial et de l'Année mondiale vétérinaire. Pour plus de détails concernant le calendrier des activités, il est possible de consulter le dépliant disponible sur le site Internet de l'Ordre au www.omvq.qc.ca ou sur le site www.125medvet.ca.

Le congrès du 125^e

Les festivités se clôtureront par la tenue du congrès du 125^e. Une programmation à couper le souffle sera proposée aux participants, de même que plusieurs activités sociales. Toutes les associations et l'Ordre s'unissent ainsi pour offrir une programmation hors du commun afin de souligner, comme il se doit, l'Année mondiale vétérinaire, le 125^e anniversaire de l'enseignement vétérinaire francophone en Amérique et le 250^e anniversaire de la profession au monde. Sous le thème « Une histoire riche, une médecine d'avenir! », l'événement se déroulera du 10 au 13 novembre prochain à l'Hôtel des Seigneurs, à Saint-Hyacinthe.



Photo de Andrew Dobrowolsky
Dans l'ordre habituel, on reconnaît le Dr René Mongeau, président de l'Ordre des agronomes du Québec, M. Guy Breton, recteur de l'Université de Montréal, le Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre.

DOSSIER THÉMATIQUE

Position de l'Ordre sur la caudectomie et l'essorillement

Le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté, le 14 décembre 2010, une position officielle sur la caudectomie et l'essorillement. Cette position a été préparée par le comité sur le bien-être animal de l'Ordre. Nous reproduisons ici le texte complet de cette position.

CONSIDÉRANT la mission que s'est donnée l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec envers les animaux et la société ainsi que la position sur le bien-être animal adoptée en décembre 2009.

CONSIDÉRANT l'article 54 du *Code de déontologie* stipulant que : Le médecin vétérinaire doit refuser de pratiquer toute intervention pouvant nuire au bien-être de l'animal ou d'une population d'animaux ou qui, selon lui, comporte des souffrances inutiles;

CONSIDÉRANT que la caudectomie et l'essorillement sont des actes chirurgicaux qui constituent l'exercice de la médecine vétérinaire (art.7, *Loi sur les médecins vétérinaires*);

CONSIDÉRANT que la caudectomie et l'essorillement à des fins esthétiques ou de pratiques d'élevage chez les espèces mentionnées ci-dessous sont des chirurgies dont la finalité est insuffisamment soutenue par les connaissances scientifiques actuelles;

CONSIDÉRANT que ces chirurgies n'améliorent pas la santé des animaux et comportent certains risques médicaux qui seraient ainsi évités, notamment l'anesthésie, les infections secondaires et la douleur;

CONSIDÉRANT que l'Ordre s'oppose à de telles pratiques, exception faite si elles sont prescrites pour des raisons médicales;

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec encourage les médecins vétérinaires à ne pas pratiquer les actes chirurgicaux suivants à des fins esthétiques ou pour des pratiques d'élevage :

- taille de queue et d'oreilles chez le chien;
- taille de queue chez les bovins;
- taille de queue chez les chevaux.

Conséquemment, l'Ordre demande aux médecins vétérinaires de sensibiliser le public et les éleveurs des espèces ciblées. Il demande aux associations responsables d'établir les standards de races, de modifier leurs critères afin de promouvoir l'élevage d'animaux exempts de ces altérations physiques.

Tant pour des fins d'élevage que d'adoption, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec encourage le public à s'informer et à rechercher des animaux qui n'ont subi aucune des altérations physiques ci-haut mentionnées.

Avis de recherche pour le nouveau comité de rédaction du *Veterinarius*

L'Ordre est à la recherche de médecins vétérinaires qui aimeraient se joindre au tout nouveau comité de rédaction du *Veterinarius*. Ce comité aura comme principale tâche d'enrichir le contenu du *Veterinarius* en soutenant la rédaction du dossier scientifique de 8 pages pour chacune des éditions.

Si vous êtes intéressés ou si vous désirez plus d'informations, veuillez communiquer avec Mme Suzie Prince, directrice générale et secrétaire au 450 774-1427 ou 800 267-1427, poste 208, ou par courriel : suzie.prince@omvq.qc.ca

Les animaux piégés dans la spirale de la violence familiale

Par Dr Joël Bergeron, m.v., président



Dr Joël Bergeron, m.v.

On utilise ou on entend souvent l'expression « cercle vicieux ». Dans le contexte de la violence, malheureusement, le terme « spirale » est davantage approprié. Non seulement le terme « spirale » impose un mouvement circulaire laissant entendre qu'il est difficile

de s'en sortir, mais surtout, il impose une dimension verticale. Et dans ce cas-ci, la spirale nous entraîne vers le bas et même vers le fond.

Les statistiques au sujet de la violence s'accumulent depuis plusieurs années et révèlent des évidences alarmantes. Ces résultats d'études statistiques démontrent, trop souvent, le lien qui s'établit entre les mauvais traitements que font subir certaines personnes à des animaux et la même tendance qui se répète ensuite envers des humains. Comme on le devine, ces humains sont, la plupart du temps, des femmes et des enfants.

Au-delà de ce lien de violence « animaux-humains », une autre statistique encore plus préoccupante dévoile la réalité vécue par les victimes de violence familiale. En effet, de nombreuses femmes vont retarder leur départ de leur milieu et le moment où elles porteront plaintes par crainte de ce qui pourrait arriver à leur animal. L'animal devient un outil de chantage, de marchandage, de manipulation. Et ce, tant envers la conjointe qu'envers les enfants. Quel constat désolant!

Ceux et celles qui ont eu la possibilité de participer au programme professionnel du dernier congrès de l'Ordre, en novembre 2010, ont pu assister à des présentations et des témoignages touchants et surtout troublants.

Cette section spéciale du *Veterinarius* reprend le thème du programme professionnel.

Quel est le but? Il existe des réseaux permettant d'apporter une aide aux personnes et aux animaux confrontés à cette réalité. Bien qu'il y ait quelques balbutiements québécois, d'autres provinces ont mis sur pied des programmes qui pourraient certainement nous inspirer.

La question que nous devons nous poser: Que pouvons, et même devons-nous faire comme professionnel?

D'abord, nous avons des contacts avec des animaux qui sont certainement victimes de mauvais traitements. Que pouvons-nous faire pour mieux nous préparer à les reconnaître? Est-ce un premier indice d'un mal plus profond dans un milieu familial? Notre devoir déontologique nous demande de rapporter les cas de mauvais traitement. Ce devoir devrait aussi apporter une protection au médecin vétérinaire qui brise le sceau de confidentialité de son client, et donc une immunité juridique lorsque ce rapport est fait en toute bonne foi, dans l'exercice de sa profession.

Mais encore. Nous pouvons améliorer l'implication sociale de notre profession, collectivement. En plus des services offerts au quotidien, je suis convaincu que plusieurs médecins vétérinaires réussissent de petits miracles dans leur communauté respective. Il existe des exemples permettant à l'ensemble de contribuer concrètement. Le programme *SafePet* de l'*Ontario Veterinary Medical Association* (OVMA) en est un exemple concret, tout près de nous. Nous pourrions évaluer ces programmes d'aide et déterminer la façon de les intégrer, et si possible, de les adapter au besoin de la population québécoise.



Je vous invite à prendre connaissance des textes qui suivent et surtout, à nous faire part de vos commentaires et suggestions afin de concrétiser les démarches que nous désirons mettre de l'avant qui, à ne pas en douter, contribueront à sauver des vies. Animales et humaines...

DOSSIER THÉMATIQUE

Ce que les médecins vétérinaires devraient savoir au sujet de la violence familiale et de la violence contre les animaux

Par Randall Lockwood, Ph. D., vice-président principal, American Society for the Prevention of Cruelty to Animals

Plus de la moitié (56 %) des ménages canadiens abritent au moins un chien ou un chat. Ces animaux de compagnie sont habituellement considérés comme faisant partie à part entière de la famille et, toujours au Canada, l'animal typique fait partie de la même famille depuis presque cinq ans. De plus, 20 % des animaux domestiques vivent avec le même propriétaire depuis dix ans ou plus. Environ 35 % des chats et 33 % des chiens sont âgés de plus de huit ans. On observe que le traitement à l'égard des animaux reflète la dynamique familiale : ils reçoivent habituellement les mêmes soins et la même affection que les autres membres de la famille. Cependant, dans une famille où la violence est chose courante, ils peuvent aussi devenir victimes de mauvais traitements ou de négligence qui pourraient être remarqués par un médecin vétérinaire.



Les résultats de nombreuses études canadiennes s'apparentent à ceux de recherches menées aux États-Unis portant sur l'incidence de la cruauté envers les animaux dans un contexte de violence familiale. Un sondage réalisé en 2000 par la SPCA de l'Ontario auquel participaient 111 victimes de violence familiale propriétaires d'un animal et hébergées dans 21 maisons de refuge de l'Ontario, a rapporté que près de 50 % des répondantes avaient mentionné que leur animal domestique avait été menacé, maltraité ou tué; 43 % d'entre elles retardaient leur départ par souci pour le bien-être de leur animal. Un sondage semblable effectué auprès de 100 femmes dans deux maisons de refuge pour les victimes de violence familiale à Calgary a révélé que 65 % des répondantes étaient propriétaires d'un animal au cours des 12 mois précédents et que, de ce groupe, 56 % des animaux avaient été menacés, blessés ou tués par leur agresseur. Par souci pour le bien-être de leur animal de compagnie, 25,4 % d'entre elles avaient retardé leur départ du domicile (Macintosh, 2001).

Particulièrement dans les familles où se trouvent des enfants d'âge scolaire, le nombre élevé d'animaux domestiques associés à l'incidence de la violence familiale (selon le Centre canadien de la statistique juridique, plus de 100 000 personnes ont été admises dans des maisons de refuge au Canada en 2008) – en plus du lien qui existe entre la violence familiale et la violence envers les animaux – nous amène à penser que les médecins

vétérinaires canadiens seront fort probablement en contact avec des animaux dont les blessures ou les signes de négligence résultent de la violence vécue au sein de la famille.

L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) est consciente de cette situation. Voici sa position à ce sujet :

« L'ACMV convient que les médecins vétérinaires sont bien placés pour observer des cas d'animaux maltraités et qu'ils ont l'obligation morale de signaler les cas où ils soupçonnent de la violence. Cette obligation prend une importance accrue depuis qu'un lien a été établi entre les mauvais traitements subis par les animaux et la violence contre les personnes. En contrepartie, il incombe à la société de soutenir les médecins vétérinaires qui signalent de tels cas de bonne foi en s'appuyant sur leur jugement professionnel.

L'ACMV reconnaît que cette obligation morale ne constitue pas une obligation légale. L'obligation légale de rapporter les cas de violence ou d'offrir l'immunité en matière de poursuite contre les médecins vétérinaires relève de la compétence des provinces. »

L'ACMV a lancé un site Web (<http://veterinairesauCanada.net/ANIMAL-ABUSE.ASPX>) dans le but d'aider les médecins vétérinaires à s'informer davantage sur la cruauté animale, les mandats légaux de déclaration et la réponse appropriée qu'ils peuvent avoir dans de tels cas.



La violence nous touche tous : directement comme victimes, ou comme amis ou membres de la famille de victimes; indirectement comme citoyens qui doivent assumer les coûts qui résultent de l'application de la loi et des services sociaux qui apportent une aide ou des soins aux victimes de violence. Les médecins vétérinaires sont bien placés pour jouer un rôle central dans l'élaboration de moyens novateurs visant à gérer la problématique de la violence dans la société et pour favoriser une guérison qui va bien au-delà des soins qu'ils prodiguent aux animaux bénéficiant de leurs soins.

Maintenant au Canada !

**La thérapie des cellules
régénératrices
VetStem CR**



VetStem CR

Cellules régénératrices

Sous licence exclusive de Vet-Stem (É-U) par Avivagen Santé animale pour le Canada, la thérapie des cellules régénératrices VetStem CR offre un traitement éprouvé pour les maladies arthritiques et les blessures des articulations et des ligaments chez les chiens, les chats et les chevaux.

Selon les vétérinaires, plus de 80 % des chiens ont présenté une qualité de vie améliorée aux 30, 60 et 90 jours suivant la thérapie des cellules régénératrices VetStem CR.

Avivagen Santé animale fournit aux vétérinaires canadiens un accès sécuritaire, efficace et rapide à cette technologie d'avant-garde. Utilisant nos propres installations canadiennes de laboratoire

construites à cette fin, nous pouvons assurer un temps d'exécution rapide et efficace ainsi que la haute qualité des cellules régénératrices isolées.

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter notre site Web au www.avivagen.com ou composez le **1-855-210-2355** afin de parler à un vétérinaire d'Avivagen Santé animale.



Santé animale

Avivagen Santé animale Inc.
100, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0R6

DOSSIER THÉMATIQUE

Qu'est-ce la violence conjugale?

Par Me Sylvie Schirm, avocate

L'expression « violence conjugale » désigne la violence ou la maltraitance qu'une femme ou un homme peut vivre entre les mains d'un partenaire marital, de droit commun ou de même sexe. La violence conjugale peut se produire durant une relation, y compris lorsqu'il y a rupture, ou après la fin de la relation.

Elle prend plusieurs formes...

Il y a plusieurs formes différentes de violence conjugale, et une personne peut être soumise à plus d'une forme. Habituellement, on va trouver toutes les formes de violence conjugale dans une relation abusive.

La violence physique

La violence physique peut consister en un seul incident ou elle peut se produire de manière répétée. Cela inclut l'usage de la force physique d'une manière qui blesse une personne — ou qui menace de la blesser — y compris battre, frapper, secouer, pousser, étouffer, mordre, brûler, donner des coups de pied ou agresser avec une arme.

Les autres formes de violence physique peuvent inclure, par exemple, la brutalité, la séquestration, ou tout usage dangereux ou nocif de la force ou de la punition.

La violence sexuelle

La violence sexuelle et l'exploitation incluent toutes les formes d'agression sexuelle, de harcèlement sexuel, et d'exploitation sexuelle. Forcer une personne à participer à une activité sexuelle non désirée, dangereuse ou dégradante, ou qui utilise le ridicule ou d'autres tactiques pour tenter de dénigrer, contrôler ou limiter sa sexualité ou ses choix reproductifs constitue une agression sexuelle.

La violence psychologique

La violence psychologique inclut les attaques verbales, les cris et les railleries. Utiliser la critique, les menaces verbales, l'isolement social, l'intimidation ou l'exploitation dans le but de dominer une autre personne sont d'autres formes de violence psychologique. Le harcèlement criminel peut comprendre la menace exercée sur une personne, ou ses proches, endommager leurs possessions ou blesser leur animal de compagnie.

La violence économique

La violence économique ou financière inclut le vol ou la fraude à l'encontre d'un partenaire.

Retenir l'argent nécessaire à l'achat de nourriture ou de traitements médicaux, manipuler ou exploiter une personne pour un bénéfice financier, refuser l'accès à des ressources financières, ou empêcher une personne de travailler (ou contrôler leur choix de métier) sont aussi des formes de violence économique.

La violence spirituelle

La violence spirituelle inclut l'utilisation de la religion d'une personne ou de ses croyances spirituelles pour la manipuler, la dominer ou la contrôler. Cela peut inclure le fait d'empêcher une personne de s'adonner à des pratiques spirituelles ou religieuses, ou de ridiculiser ses croyances.

Les partenaires agressifs peuvent utiliser des tactiques différentes pour tenter d'exercer un pouvoir et un contrôle sur leur victime. La violence est une mauvaise utilisation du pouvoir et une violation de la confiance.

Les actes de violence peuvent être commis une fois, ou ils peuvent se produire selon un schéma répétitif ou de manière croissante sur une période de plusieurs mois ou de plusieurs années. La violence peut changer de forme au fil du temps.

Le cycle de la violence

Phase 1

Climat de tension

- L'agresseur a des accès de colère, menace l'autre personne du regard, fait peser de lourds silences.
- La victime se sent inquiète, tente d'améliorer le climat, fait attention à ses propres gestes et paroles.

Phase 2

Crise

- L'agresseur violence l'autre personne sur les plans verbal, psychologique, physique, sexuel ou économique.
- La victime se sent humiliée, triste, a le sentiment que la situation est injuste.

Phase 3

Justification

- L'agresseur trouve des excuses pour justifier son comportement.
- La victime tente de comprendre ses explications, l'aide à changer, doute de ses propres perceptions, se sent responsable de la situation.

Phase 4

Lune de miel

- L'agresseur demande pardon, parle de thérapie ou de suicide.
- La victime lui donne une chance, lui apporte son aide, constate ses efforts, change ses propres habitudes.

Un cas typique...

Plus la relation avance, plus Louis s'implique dans la vie de Marie-Pier. Parfois, elle trouve qu'il est un peu trop invasif et même jaloux, mais Marie-Pier pense que c'est son côté romantique qui s'exprime. Leur première dispute arrive après le party de Noël de la clinique, lorsque Marie-Pier le rencontre pour prendre un verre.

Louis n'est pas content de son habillement (trop décolleté, jupe trop courte) et commence à dire que les médecins de la clinique doivent certainement la trouver de leur goût... et il la questionne sur sa fidélité et l'accuse même d'avoir eu des relations sexuelles avec un des jeunes médecins. Marie-Pier est abasourdie par cette crise, et quitte le bar.

Le lendemain, Louis lui envoie un gros bouquet de fleurs et lui demande pardon, en disant qu'il est tellement en amour avec elle, qu'il perd la tête... Il propose à Marie-Pier de vivre ensemble. Elle accepte. Peu à peu, il contrôle

ses allées et venues, va la chercher à la clinique... et réussit finalement à la convaincre de laisser son travail afin de se consacrer exclusivement à ses études, disant qu'il est en mesure de subvenir à ses besoins.

La vie à deux commence et Marie-Pier est contente de pouvoir se consacrer à ses études.

Mais, Louis la contrôle financièrement et surveille ce qu'elle fait dans la journée, l'appelant plus d'une fois par jour.

Louis joue au hockey et insiste pour que Marie-Pier soit à tous ses matchs. Ses fins de semaines sont accaparées par cela, et elle commence à voir ses amis et sa famille de moins en moins souvent...

Louis continue d'être jaloux et contrôlant : pour un appel téléphonique sur son cellulaire, une robe qui la moule trop, les sorties avec ses amies. À une occasion, il lance la vaisselle au sol. Marie-Pier s'inquiète, mais pense qu'il s'agit de son tempérament fougueux. Un soir, alors qu'elle est fatiguée suite à un retour d'une sortie avec ses amies, elle refuse les avances sexuelles de Louis. Il la force...

Après cet incident, Marie-Pier songe à le quitter. Mais ses revenus sont maintenant inexistantes, elle dépend de lui, ses études ne sont pas terminées et elle est trop orgueilleuse pour demander l'aide de sa famille devant qui elle a tellement défendu Louis et l'amour qu'il a pour elle... Le temps passe. Marie-Pier désire terminer ses études, mais hélas, elle tombe enceinte.

La grossesse se passe bien, mais dans son cinquième mois, une dispute arrive au sujet du nom de l'enfant. Louis passe maintenant aux gestes physiques. Il frappe Marie-Pier et elle appelle le 911... Craignant que Louis perde son emploi dans un milieu très sécurisé, soit l'industrie aérospatiale, elle décide de ne pas porter plainte et réussit à convaincre les policiers qu'il s'agit d'une dispute, et que ses hormones de femme enceinte sont hors contrôle.

Les agents lui remettent une carte avec le numéro de SOS Violence conjugale. Louis est repentant, lui promet de ne plus jamais la toucher, lui achète des fleurs, et l'amène à un spa...

Marie-Pier est soulagée et croit qu'il va changer – il doit juste être un peu nerveux avec l'arrivée d'un enfant, croit-elle. Lorsqu'il sera père, tout va rentrer dans l'ordre.

Marie-Pier accouche d'un garçon et si la joie de l'arrivée de l'enfant apporte une certaine paix, cette paix ne dure pas longtemps. Louis trouve difficile le fait de partager l'attention de Marie-Pier avec son fils et considère qu'elle couve l'enfant, qu'elle est trop présente pour le bébé, qu'il est oublié... Les crises de Louis reviennent. Il exerce de la pression sur Marie-Pier pour avoir des relations sexuelles.

Marie-Pier tente de s'organiser pour retourner aux études, et même au travail, mais la situation est difficile – elle a espoir de dénicher un emploi à temps partiel dans un CHSLD lorsqu'elle apprend qu'elle est à nouveau enceinte. Louis est heureux d'être père, mais vit des difficultés au travail avec un nouveau patron, et sa frustration devient de plus en plus palpable à la maison. Marie-Pier ne sait jamais dans quel état il sera lorsqu'il arrive de travailler.

Un soir, Louis arrive à la maison. Le plus jeune est malade, le plus vieux réagit, et la journée fut très difficile pour Marie-Pier et les enfants. Marie-Pier exprime sa frustration de se sentir prisonnière à la maison et dit que sa vie professionnelle est mise de côté. Elle veut être autonome et être autre chose qu'une mère et conjointe!

Louis est enragé. Le repas n'est pas sur la table, la maison est en désordre, les enfants pleurent. Il traite Marie-Pier d'inapte, stupide, d'incapable. Son repas n'étant pas à son goût, il lance l'assiette à terre. Marie-Pier se lève et le confronte. Il la prend par la gorge et enfonce sa tête dans le mur. Les enfants hurlent, le plus vieux accroché au pantalon de son père. Marie-Pier réussit à courir vers la porte et se rend chez le voisin. Le plus jeune dans ses bras, le plus vieux encore avec son père. Les policiers arrivent, et Louis est arrêté en présence des enfants.

Marie-Pier appelle SOS Violence conjugale, mais craint de rester à la maison. Elle se rend en maison d'hébergement. Elle doit remettre le chien, mais sait que les enfants vont s'ennuyer. Marie-Pier est inquiète. Elle apprend que Louis est en liberté conditionnelle et qu'il réside chez son père.

Malgré cela, elle n'ose pas retourner à la maison. Elle est inquiète pour le chien des enfants qui vit mal le changement de résidence. Marie-Pier relate à l'intervenante en maison d'hébergement les menaces de Louis : si jamais elle le quittait, il lui promet qu'elle ne verrait plus jamais les enfants. Étrangement, il laissait ouvertes les pages de journaux avec des drames conjugaux, homicides et suicides. Il lui disait que le chien des enfants allait y passer en premier.

Marie-Pier obtient support et aide de la maison d'hébergement. Elle décide de mettre fin à la relation avec Louis et de se bâtir une meilleure vie pour ses enfants. Elle consulte une avocate et entame les procédures de divorce.

Les maisons d'hébergement

Le rôle d'une maison d'hébergement est de :

- Offrir un endroit sécuritaire à la femme victime de violence et ses enfants;
- Accorder un soutien et une aide pour la prise de décision;
- Faire sentir la personne moins isolée et lui donner un répit afin qu'elle puisse réfléchir sur les décisions à prendre;
- Accorder une aide et un soutien lors des démarches juridiques qui seront entreprises.

DOSSIER THÉMATIQUE

Portrait de la violence conjugale et familiale au Québec

Par Ruth Pilote, agente de planification, de programmation et de recherche,
Institut national de santé publique du Québec

Au Québec, la Politique gouvernementale en matière de violence conjugale, adoptée par 9 ministères et secrétariats en 1995, propose la définition suivante de la violence conjugale : « La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extraconjugale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. »

Au sens légal, la violence conjugale consiste essentiellement en des infractions au *Code criminel*. Les infractions sont les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les menaces, le harcèlement criminel, l'enlèvement et la séquestration, les agressions sexuelles, les tentatives de meurtre et l'homicide. L'élément distinctif est que l'agression est commise en contexte conjugal, dans une relation intime entre 2 personnes. Cette définition du *Code criminel* n'inclut pas la violence verbale, psychologique et économique. Par conséquent, les statistiques criminelles ne reflètent qu'une partie de la réalité, car elles ne font état que des plaintes reçues et ayant abouti à une sentence.

Néanmoins, 18 180 infractions contre la personne ont été commises dans un contexte conjugal et/ou amoureux au Québec en 2009. Ce nombre représente une augmentation de 4 % par rapport à 2008. Les victimes sont des femmes dans une proportion de 82 % contre 18 % pour les hommes (en 2008).

La violence familiale

La violence familiale, décrite dans la *Loi sur la protection de la jeunesse du Québec*, est définie à partir de ses manifestations et circonscrite autour de la compromission de la sécurité et du développement de l'enfant : « Pour l'application de la Loi, la sécurité et le développement d'un enfant est considéré comme compromis lorsqu'il se retrouve dans une situation d'abandon, de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuels ou d'abus physiques ou lorsqu'il présente des troubles de comportement sérieux ».

Au Québec, en 2009-2010, 70 716 enfants ont fait l'objet d'un signalement à la DPJ (4,8 % de la population de 0-17 ans), et 25 809 enfants ont fait l'objet d'un signalement retenu, soit 1 000 de plus que l'année précédente. Les principales formes de mauvais traitement motivant la rétention des signalements sont la négligence et autres (68,1 %); les troubles de comportement sérieux (15,2 %); l'abus physique (7,7 %); l'abandon (6,2 %) et l'abus sexuel (2,8 %).

Quelques conséquences de la violence conjugale et familiale

La violence a des effets néfastes sur plusieurs aspects de la vie des victimes. Il en résulte souvent des problèmes de santé physique (blessures, mauvaise santé générale), des problèmes de santé mentale (détresse psychologique, dépression, pensées suicidaires, suicides), des conséquences sur la grossesse, sur la santé des enfants, des dépendances à l'alcool et aux drogues, la maltraitance des enfants et des problèmes de comportement.

Il y a également des coûts pour la société en termes de soins médicaux et de services sociaux, de services policiers et judiciaires, d'absentéisme au travail et de perte de productivité. En 1998, le coût annuel de la violence familiale a été estimé à 16 milliards \$. Le coût annuel de la violence conjugale était estimé à 1,5 milliard \$.

Dans de tels contextes, les animaux domestiques et de ferme :

- Peuvent être pris en otage ou être utilisés pour faire du chantage et des menaces;
- Peuvent empêcher les victimes de trouver refuge ailleurs;
- Sont également en danger d'être blessés ou tués.

Dans le cadre de leur pratique, le rôle des médecins vétérinaires témoins de cette violence est de :

- Assurer la sécurité des personnes et des animaux;
- Faire un signalement à la DPJ (en toute confidentialité) s'il y a des enfants dans le ménage;
- Référer vers des ressources et des services;
- Démontrer une attitude respectueuse et dénuée de jugement.

Ressources à connaître et à faire connaître

- 9-1-1;
- SOS Violence conjugale : **1 800 363-9010**;
- Centre Jeunesse de votre région (pour les signalements);
- Maisons d'hébergement, CSSS de votre région.

DOSSIER THÉMATIQUE

Comment fuir la violence?

Par Shelagh MacDonald, directrice de programme, Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux

En 1995, la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA), en collaboration avec la SPCA de la Colombie-Britannique, a organisé le premier séminaire canadien intitulé *Violence Link*. Depuis, de nombreuses conférences ont eu lieu à l'échelle canadienne. Elles visaient à partager de l'information et à sensibiliser divers organismes de services sociaux à l'existence du lien entre la cruauté envers les animaux et la violence contre les personnes.

Le défi de fournir des soins temporaires aux animaux domestiques dont prennent soin des femmes qui ont besoin de quitter un milieu abusif s'avère complexe. Il existe en fait très peu de modèles valables qui répondent à cette question. Cette problématique nécessite l'élaboration d'une démarche communautaire faisant appel à la collaboration de divers organismes. Lorsqu'une femme quitte une situation de crise avec l'aide de la police, parce qu'il n'y a pas de place pour les animaux domestiques là où elle se rend, pas plus que de moyens pour les transporter, ceux-ci ne la suivent habituellement pas. Si des dispositions ne peuvent être prises pour assurer le bien-être de ses animaux après son départ, il se pourrait que cette femme coure des risques pour sa sécurité en retournant les chercher.

La FSCAA a obtenu du financement par l'entremise d'un programme estival pour étudiants du gouvernement fédéral et de la Fondation Trillium pour élaborer un projet pilote dans la région d'Ottawa. Le but du projet était de réduire à la fois la cruauté envers les animaux et la violence familiale, en trouvant des solutions qui répondaient aux besoins des femmes et de leurs animaux lorsqu'elles devaient fuir la violence. Nous cherchions à développer un modèle communautaire qui pourrait être mis en application dans n'importe quelle région du Canada.

Des recherches ont été menées afin d'évaluer les ressources et les programmes déjà en place dans la communauté. Ainsi, le réseau FADEV (Femmes et animaux domestiques qui échappent à la violence) a été créé pour explorer des solutions possibles et pour en apprendre davantage sur les obstacles existants. Le réseau regroupait des organismes de services sociaux et de soins aux animaux, des organismes responsables de l'application de la loi, des groupes pour le bien-être animal et des médecins vétérinaires de la région d'Ottawa.

Le programme *Safe Pet* de l'*Ontario Veterinary Medical Association* (OVMA) constitue une solution possible à la problématique. Dans le cadre de ce programme, des cliniques vétérinaires et des familles d'accueil prennent temporairement soin des animaux domestiques appartenant à des femmes violentées qui doivent chercher un refuge. En conscientisant les médecins vétérinaires, ce programme a contribué à combler un besoin.

L'Association des pensions pour chiens d'Ottawa (*Ottawa Boarding Kennel Association*) est une autre solution issue du travail du réseau FADEV. Un des membres fondateurs de cette association prenait soin depuis de nombreuses années des animaux domestiques de femmes qui devaient

se rendre dans une maison de transition. Cette personne a bien voulu partager son expertise et son expérience concernant les protocoles de son association. Six pensions de plus ont ensuite accepté d'être ajoutées à la liste des lieux pouvant répondre au besoin de soins temporaires d'un animal domestique appartenant à une femme violentée.

Cette initiative ne représente en fait qu'une petite partie de ce qui pourrait être fait. Plus de financement est nécessaire afin d'élargir le bassin de pensions canines et pour mettre sur pied un groupe composé de médecins vétérinaires prêts à offrir gratuitement ou à prix réduit des soins médicaux pour les animaux domestiques. Dès que des options réalistes de pensions temporaires et de soins aux animaux seront implantées, la police, la loi municipale, les travailleurs de lignes d'écoute téléphonique, les travailleurs sociaux et les autres organismes pourront aussi participer à la mise en place d'une réponse communautaire à cette grave et pressante problématique.

Pour plus de renseignements, consultez http://cfhs.ca/athome/human_animal_violence_connection/



DOSSIER THÉMATIQUE

Le rôle des médecins vétérinaires et du programme *SafePet* dans les cas de violence

Par Dre Debbie Stoewen, m.v., M. Serv. Soc., doctorante

À l'heure actuelle, jusqu'à 60 % des ménages partagent leur maison avec des animaux domestiques. De plus, 85 % des familles considèrent leurs animaux comme des membres à part entière du noyau familial. De forts sentiments d'attachement s'établissent par le partage d'un foyer, des cœurs et des vies. De bien des façons, ceux qui parmi nous œuvrent avec les animaux de compagnie font bien davantage que seulement prendre soin d'eux dans le cadre professionnel. Nous nous préoccupons aussi des familles – des familles qui aiment les animaux et qui les intègrent dans leur vie. Reconnaissant ce fait comme faisant partie intégrante de la définition de notre profession, et gardant à l'esprit notre serment qui dit « j'affirme solennellement que je mettrai mes connaissances et mes compétences scientifiques au service de la société en veillant à protéger la santé et le bien-être des animaux, à soulager leurs souffrances et à protéger la santé publique », la participation au programme *SafePet* peut être considérée comme faisant partie de nos responsabilités professionnelles.

Le programme *SafePet* permet à la fois aux personnes et aux animaux faisant partie d'une famille de quitter une situation violente pour chercher refuge ailleurs. Les médecins vétérinaires sont des membres importants de nos communautés. Grâce à l'innovation constante dans leur offre de service, en plus de promouvoir et de protéger la santé animale, ils contribuent au bien-être communautaire par l'entremise de la santé publique. Par conséquent, en apportant de l'aide aux familles, nos équipes vétérinaires constituent un élément essentiel de la communauté entière de professionnels aidants. Tout en étant uniques dans notre cercle d'influence, nous trouvons aussi une place dans la liste grandissante de professionnels de la santé qui offrent des soins à nos communautés et qui contribuent à leur bien-être : médecins, personnel infirmier, dentistes, chiropraticiens, personnel de secours en cas d'urgence, psychologues, travailleurs sociaux et ainsi de suite.

La violence familiale pèse lourdement sur toute la communauté. Par le fait même, l'ensemble de la communauté doit se mettre en branle si l'objectif est de résoudre les nombreuses questions qui entourent la violence familiale. En tant que personnes intéressées et responsables de nos communautés, nous avons une occasion unique d'investir dans la santé et le bien-être d'autrui – à la fois humain et animal – en participant au programme *SafePet*, veillant ainsi à ce que nos quartiers et nos communautés deviennent plus sécuritaires et qu'il fasse bon y vivre.

En offrant un abri temporaire aux animaux qui font partie de la famille, le programme *SafePet* vise à remédier à l'un des principaux obstacles auquel doivent faire face les femmes et leurs enfants lorsqu'ils cherchent à fuir une vie marquée par la violence. Les femmes et leurs enfants peuvent se diriger vers une maison d'hébergement pour les femmes battues, mais les animaux domestiques ont aussi besoin d'un refuge. S'ils demeurent au domicile, ces animaux sont susceptibles d'être maltraités ou de souffrir

de négligence passive, occasionnant pour eux douleur et souffrance et pouvant même entraîner leur mort prématurée. En l'absence d'un refuge pour ces animaux, les femmes violentées retardent leur départ du milieu familial, se mettant, elles, leurs enfants et par ricochet leurs animaux domestiques, en danger. Par l'entremise de l'implantation de pensions temporaires pour les animaux domestiques, ce programme apporte donc une aide à chaque membre de la famille qui subit de la violence : les femmes, les enfants et les animaux.

L'importance du rôle de l'équipe vétérinaire dans le contexte de la prise en charge de la violence familiale ne doit pas être sous-estimée. Le programme *SafePet* remplit un rôle vital parce qu'il permet à toutes les victimes d'une famille de se retrouver en sécurité. Il comporte deux volets fondamentaux : le programme original et le programme élargi.

Dans le cadre du programme original, des médecins vétérinaires bénévoles et leur personnel offrent un abri aux animaux appartenant à des femmes à risque de violence et en voie de se rendre dans une maison d'hébergement. Des cliniques bénévoles s'occupent de l'animal en effectuant un examen, en administrant les vaccins requis, en leur donnant de la nourriture et de l'eau, en leur donnant un abri et l'exercice approprié jusqu'à une période de deux semaines, tandis que le propriétaire de l'animal s'occupe de trouver une solution pour des soins à plus long terme. En raison du manque d'espace, plusieurs cliniques désireuses d'aider les femmes à risque de violence, leurs enfants et leurs animaux de compagnie ne peuvent participer au programme. L'élaboration du programme élargi est née de cette considération.

Dans le cadre du programme élargi, des cliniques bénévoles effectuent l'évaluation initiale et administrent les vaccins nécessaires, mais facilitent aussi par la suite le jumelage des animaux avec des familles d'accueil dans la communauté. Ces familles prendront soin des animaux à leur domicile et à leurs frais. De cette façon, les cliniques vétérinaires agissent comme lien entre les maisons d'hébergement pour femmes et les familles qui accueillent des animaux de la communauté. Le programme élargi permet aux animaux d'être hébergés plus longtemps que ne pourraient le faire les cliniques vétérinaires dans le cadre du programme original. Les animaux sont également plus à l'aise dans le cadre d'un milieu familial. Le programme élargi *SafePet* est une excellente démonstration de l'impact réel que peut avoir dans la communauté la collaboration entre les amis des bêtes et les médecins vétérinaires. À ce jour, il existe de nombreuses histoires heureuses, ce qui démontre le besoin pour un tel programme et souligne le rôle des médecins vétérinaires dans l'amélioration, sinon la sauvegarde, de vies humaines et animales.

En leur offrant une tranquillité d'esprit par la certitude que chaque membre de la famille sera en sécurité, y compris les animaux chéris, il est possible de contourner un obstacle important empêchant que des

femmes et leurs enfants quittent un milieu violent et de transformer des vies. Chacun d'entre nous, à titre de membre d'une profession valorisée, doit prendre ses responsabilités sociales. Nous vivons dans une société au sein de laquelle les animaux – même les animaux de ferme – sont considérés comme étant des membres de la famille. Les femmes et leurs enfants ne se sentent donc pas capables de les abandonner, de les laisser dans un milieu malsain qui mettrait ces animaux en danger. Par l'entremise du programme *SafePet*, il est possible de venir en aide à ces animaux et à leurs familles.

Alors que la société évolue, elle transforme le rôle que la médecine vétérinaire a à jouer. La réalité sociale reflète les grands changements issus de son évolution : les défis, les occasions et les responsabilités. Nous avons tous la responsabilité morale et collective de veiller au bien-être des animaux. De la même manière, il nous incombe d'être responsables moralement et collectivement en défendant le bien-être collectif. Nous devons assumer notre rôle et bâtir des communautés plus sécuritaires pour chacun des membres de la collectivité, humain ou animal. En participant au programme *SafePet*, nous veillons à l'amélioration du bien-être des animaux et de leurs propriétaires, et contribuons par le fait même, d'une manière globale à la santé, à la sécurité et au bien-être de nos communautés.

La Loi sur les sociétés par actions et la Loi sur la publicité légale des entreprises entreront en vigueur le 14 février 2011

Le ministre des Finances et ministre du Revenu, M. Raymond Bachand, a annoncé, le 3 novembre dernier, que la Loi sur les sociétés par actions et la Loi sur la publicité légale des entreprises entreront en vigueur le 14 février 2011.

Ces nouvelles lois visent à moderniser le cadre législatif des entreprises et toutes les entreprises québécoises qui y seront assujetties. Les sociétés de médecins vétérinaires actuellement autorisées par l'Ordre n'auront aucune action à poser lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur les sociétés par actions. Elles seront reconduites automatiquement dans le nouveau régime.

Rappelons que la Loi sur les sociétés par actions remplace les parties I et IA de l'ancienne Loi sur les compagnies, qui n'avait pas été révisée depuis 1981. La nouvelle loi prévoit des mesures pour améliorer la protection des actionnaires minoritaires ainsi que des règles plus souples et plus simples qui réduiront le fardeau administratif des entreprises. **Elle offre notamment la possibilité de profiter des nouvelles technologies pour simplifier certaines procédures, par exemple en permettant le vote à distance lors des assemblées d'actionnaires.**

La Loi sur la publicité légale des entreprises, quant à elle, refond en une seule loi la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et la Loi sur le registraire des entreprises. Elle introduit, entre autres, de nouvelles règles pour faciliter la transmission électronique de documents au Registraire des entreprises. **Ils permettront notamment de constituer une société par actions ou d'immatriculer une entreprise individuelle en ligne ainsi que d'effectuer les mises à jour et les modifications nécessaires.**

Pour informations supplémentaires : www.registreentreprises.gouv.qc.ca

Une bonne base, ça ne trompe pas.



Les inhibiteurs de l'ECA jouent un rôle vital dans le traitement de l'insuffisance cardiaque congestive chronique¹.

Le choix d'un traitement approprié prolonge l'espérance de vie et améliore la qualité de vie. Quatre-vingt-neuf pour cent des propriétaires disent que Fortekor® a eu des répercussions positives sur la qualité de vie de leur chien², alors que les vétérinaires l'ont placé en tête de liste quant à la satisfaction des utilisateurs en 2009³.

Fortekor traite et maîtrise l'insuffisance cardiaque causée par la régurgitation mitrale ou par une myocardiopathie avec dilatation chez le chien. De concert avec une thérapie courante, il permet aux animaux de profiter du temps de qualité qui leur reste en compagnie de leurs propriétaires. **Fortekor aide les chiens à mieux profiter de la vie.**



Visitez le www.ah.novartis.ca ou composez le 1-800-387-6325 pour obtenir de l'information.

1. Données internes, Novartis Santé Animale.

2. Kadence Quality of Life Study.

3. Kadence KPI Study.

© Fortekor est une marque déposée de Novartis Santé Animale Canada Inc.

™ Comprimés aromatisés est une marque de commerce de Novartis AG; Novartis Santé Animale Canada Inc., usager licencié.

© 2010 Novartis Santé Animale Canada Inc.


FORTEKOR®
La vie a plus à offrir

DOSSIER THÉMATIQUE

Les maux dits...

Par Nicole Messier, fondatrice, Mission AnimEscale

Dans le but de poursuivre ses activités, la mission AnimEscale ne recevant aucune subvention, j'ai réalisé un premier recueil de situations de violence domestique dont nous sommes témoins au sein de l'AnimEscale. Celles-ci sont racontées à travers les **maux** des animaux familiers, qui en sont témoins, mais aussi victimes dans plusieurs cas. Les témoignages de ces animaux bien-aimés apporteront aux lecteurs sourires, larmes, rires et émotions de toutes sortes. Ils nous confient ce qu'ils ont vu, entendu et vécu auprès de leurs familles...

Dans de multiples études, le lien étroit entre la violence faite aux enfants et la violence perpétrée envers les animaux a été clairement et amplement démontré. Cependant, qu'en est-il dans les faits? Qu'en est-il dans le quotidien de ces familles brisées, torturées, détruites? Bien au-delà des statistiques, des chiffres et des tableaux, il y a des femmes et des enfants qui voient leurs animaux familiers devenir la cible de prédilection d'un agresseur qui utilisera ces derniers pour affirmer son contrôle et son emprise sur chacun des membres de la famille.

Afin que dorénavant, les statistiques aient, pour vous aussi, un prénom, je vous invite à partager quelques moments avec eux: « Le père, abusif et coléreux, avait jeté l'aquarium par terre et l'enfant n'avait eu que le temps de placer ses deux poissons rouges dans un petit sac de plastique transparent. La petite

ne lâchait pas le sac, mais, regardant au plus profond de l'âme de Nicole, elle céda et choisit de faire confiance... »

Sous peu, les volumes II et III seront mis en vente. Dans le deuxième volume, nous observerons d'autres situations de violence domestique, mais cette fois à travers les **maux** des enfants et de leurs mères. Le troisième volume de la trilogie, quant à lui, nous permettra de nous immiscer dans les pensées et les motivations des agresseurs qui exprimeront les **maux** qui les habitent.



Notre profit se résume à un peu moins de 3 \$ par livre et cette somme est entièrement et spécifiquement consacrée aux soins des animaux hébergés par la mission AnimEscale.

Les maux dits, volume I peut être commandé sur notre site Internet (www.animescale.com/Recueil.html). Un excellent livre à mettre à la disposition de la clientèle dans la salle d'attente! L'ex-juge Mme Andrée Ruffo en a fait la lecture et a résumé ainsi son commentaire: « Génial! »

Songez à le mettre en vente dans vos cliniques!

VOUS participerez ainsi à une noble et grande mission : accueillir les animaux familiers, victimes collatérales de la violence domestique, au sein de l'AnimEscale!

Au nom de toutes les familles que nous avons aidées, de celles que nous soutiendrons encore, acceptez l'expression de notre plus vive gratitude



Erratum

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée sur la couverture du **Veterinariarius** de décembre 2010. La photo a été prise par Cédric B. Larouche.

Nous sommes désolés des inconvénients.

Programme scientifique préliminaire du congrès 2011

SECTEUR D'ACTIVITÉ	JEUDI ~ AVANT-MIDI	JEUDI ~ APRÈS-MIDI
Programme professionnel		
SECTEUR D'ACTIVITÉ	VENDREDI ~ AVANT-MIDI	VENDREDI ~ APRÈS-MIDI
Animaux de compagnie Programme 1	Gastrointestinal Medicine and Surgery Présentation interactive (en anglais) Dr Kenneth W. Simpson Dr Howard Seim III	Gastrointestinal Medicine and Surgery Présentation interactive (en anglais) Dr Kenneth W. Simpson Dr Howard Seim III
Animaux de compagnie Programme 2	Pharmacologie clinique • L'utilisation judicieuse des antibiotiques • Les réactions médicamenteuses adverses chez le chat • L'utilisation des substances opiacées chez le chat Dr Yves Rondenay	Ophtalmologie Sujets à déterminer Dr Frank Ollivier
Animaux de compagnie Programme 3	Pain Management (en anglais) Dre Bonnie Wright	À confirmer
Bovins	Pharmacologie bovine (en anglais) • Pain Mitigation • Practical Field Anesthesia/Sedation Dr Johann (Hans) Coetzee	À confirmer
Équins	Ophtalmologie Sujets à déterminer Dr Frank Ollivier	Pain Management (en anglais) Dre Bonnie Wright
Santé publique et Industrie animale	Le médecin vétérinaire en santé publique au 21^e siècle Les nouveaux défis du 21^e siècle • Le rôle du médecin vétérinaire dans le concept « un monde, une santé » • Le défi alimentaire et l'accroissement de la demande de production de protéines animales • Les résultats de l'exercice Pro-Can Conférenciers à confirmer	Le médecin vétérinaire en santé publique au 21^e siècle Les éléments de solution à ces nouveaux défis • L'évaluation des programmes et l'aide à la décision par l'analyse multicritères • Les leçons apprises à la suite de différents exercices • La télé-épidémiologie : qu'est-ce que c'est? • La gestion des surplus de production en cas de fermeture des frontières Conférenciers à confirmer

Une histoire riche, une médecine d'avenir

SECTEUR D'ACTIVITÉ	SAMEDI ~ AVANT-MIDI	SAMEDI ~ APRÈS-MIDI
Animaux de compagnie Programme 1	Gastrointestinal Medicine and Surgery Présentation interactive (en anglais) Dr Kenneth W. Simpson Dr Howard Seim III	Gastrointestinal Medicine and Surgery Présentation interactive (en anglais) Dr Kenneth W. Simpson Dr Howard Seim III
Animaux de compagnie Programme 2	Nutrition (en anglais) • <i>Fat Cats: Understanding Feline Nutrition</i> • <i>Critical Care Nutrition for Cats</i> • <i>Understanding the Role of Diet in Lower Urinary Tract Disease</i> Dre Debra L. Zoran	Nutrition (en anglais) • <i>Feline IBD: The Good (Diets), the Bad (Bacteria) and the Ugly (Diagnosis)</i> • <i>Managing Concurrent Pancreatitis and IBD</i> • <i>Nutritional Management of Diseases of the Colon</i> Dre Debra L. Zoran
Animaux de compagnie Programme 3	Neurologie • Diagnostic, thérapie et complications des crises épileptiques du chien et du chat Dre Joane Parent	Comportement Sujets à déterminer Dre Diane Frank
Animaux de compagnie Programme 4	À confirmer	À confirmer
Bovins	À confirmer	À confirmer
Équins	À confirmer	À confirmer
Santé publique et Industrie animale	Le médecin vétérinaire en santé publique au 21^e siècle Les zoonoses en émergence • L'encéphalite équine de l'Est • La fièvre Q • La maladie de Lyme • Le contrôle des salmonelles en production porcine Conférenciers à confirmer	Le médecin vétérinaire en santé publique au 21^e siècle L'antibiorésistance • L'usage judicieux des antibiotiques • Les enjeux de l'antibiorésistance • La gestion à la ferme des agents pathogènes multirésistants • <i>Staphylococcus aureus</i> résistant à la méthicilline Conférenciers à confirmer
Programme des TSA	À confirmer	À confirmer

ACTUALITÉS DE L'ORDRE

Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec

Loi sur les médecins vétérinaires
(L.R.Q., c. M-8)

Code des professions
(L.R.Q., c. C-26, a. 93, par. b)

SECTION I

CHAMP D'APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. Le présent règlement régit l'élection du président et des administrateurs de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.
2. Dans le présent règlement, le mot « région » vise l'une des régions mentionnées dans le Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.
3. Les articles 6 à 8 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C 25) relatifs aux jours non juridiques s'appliquent au présent règlement.

SECTION II

REMPLACEMENT DU SECRÉTAIRE ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

4. Lorsque, entre le 60^e jour précédant la date de clôture du scrutin et le 10^e jour suivant cette date, le secrétaire est empêché d'agir par suite d'absence ou de maladie, refuse d'agir ou se porte candidat à l'élection, il en informe le Conseil d'administration qui désigne une personne pour le remplacer. Cette personne, dûment assermentée, assume, aux fins du présent règlement, toutes les fonctions du secrétaire auquel elle est substituée.
5. Le Conseil d'administration désigne les scrutateurs parmi les membres de l'Ordre.

Les personnes suivantes ne sont toutefois pas habilitées à devenir scrutateurs :

- 1^o le président de l'Ordre;
 - 2^o les administrateurs;
 - 3^o les candidats à l'élection en cours;
 - 4^o les membres du comité d'inspection professionnelle, le syndic, un syndic adjoint et un syndic correspondant;
 - 5^o le secrétaire et les employés de l'Ordre.
6. Le secrétaire, la personne qui, le cas échéant, le remplace et les scrutateurs prêtent le serment de discrétion selon la formule fournie par le Conseil d'administration.

SECTION III

DATE DE L'ÉLECTION ET CLÔTURE DU SCRUTIN

7. La date de l'élection des administrateurs élus et du président, si celui-ci est élu au suffrage universel des membres de l'Ordre, est fixée au premier jeudi du mois de juin.

La clôture du scrutin est fixée à 16 heures.

8. Lors de l'élection de 2011 et par la suite tous les 3 ans, il y a élection des administrateurs élus pour représenter la région de la Montérégie.

Lors de l'élection de 2012 et par la suite tous les 3 ans, il y a élection des administrateurs élus pour représenter la région de Montréal et des administrateurs élus pour représenter la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie.

Lors de l'élection de 2013 et par la suite tous les 3 ans, il y a élection des administrateurs élus pour représenter la région Est, la région de Québec, la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides, la région Chaudière-Appalaches et la région Laval et Lanaudière.

SECTION IV

DURÉE DES MANDATS

9. Le président de l'Ordre est élu pour un mandat de trois ans. Il ne peut être élu pour plus de trois mandats consécutifs.

10. Les administrateurs de l'Ordre sont élus pour un mandat de trois ans. Ils sont rééligibles.

SECTION V

MODALITÉS CONCERNANT L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES ADMINISTRATEURS AU SUFFRAGE UNIVERSEL DES MEMBRES DE L'ORDRE

§ 1. Formalités préalables au vote

11. Entre le 60^e et le 45^e jour qui précèdent la date de la clôture du scrutin, le secrétaire transmet à chacun des membres de l'Ordre ayant droit de vote dans la région où un administrateur doit être élu :

- 1^o un avis indiquant la date et l'heure de clôture du scrutin et les conditions requises pour être candidat et pour voter conformément au Code des professions (L.R.Q., c. C-26);
- 2^o un bulletin de présentation de candidature pour un poste d'administrateur;
- 3^o un formulaire de présentation du candidat.

Dans le cas où l'élection du président doit se faire au suffrage universel des membres, le secrétaire transmet à tous les membres l'avis prescrit au paragraphe 1^o du premier alinéa, un bulletin de présentation de candidature pour le poste de président ainsi qu'un formulaire de présentation du candidat au poste de président.

12. Un membre ne peut signer plus d'un bulletin de présentation de candidature.

Si, la signature d'un membre apparaît sur plus d'un bulletin pour chaque poste à pourvoir, sa signature est rayée de tous les bulletins.

13. Le bulletin de présentation de candidature doit être remis au secrétaire au plus tard à 16 heures, le 30^e jour précédant la date fixée pour la clôture du scrutin. Il doit être dûment rempli et accompagné du formulaire de présentation ainsi que d'une photographie, mesurant au plus 50 mm par 70 mm, qui doit être située au coin supérieur droit du formulaire.

14. Sur réception du bulletin de présentation de candidature dûment rempli, le secrétaire remet au candidat, en mains propres, ou lui transmet par la poste, un accusé de réception qui fait preuve de sa candidature.

15. Le secrétaire transmet à chacun des membres de l'Ordre ayant droit de vote dans les régions électorales où un administrateur doit être élu, en plus des documents mentionnés à l'article 69 du Code des professions et dans le délai fixé par cet article, les documents suivants :

- 1^o un avis informant l'électeur sur la façon de voter, de l'heure et de la date limites où les votes doivent être reçus par le secrétaire de l'Ordre;
- 2^o le formulaire de présentation dûment rempli par le candidat.

Dans le cas où l'élection du président est tenue au suffrage universel des membres de l'Ordre, le secrétaire transmet, dans le même délai, à tous les membres de l'Ordre ayant droit de vote, les mêmes documents.

16. Pour la certification du bulletin de vote, la signature du secrétaire peut être apposée au moyen d'un appareil automatique ou d'un procédé électronique.

17. Le secrétaire peut remettre un nouveau bulletin de vote certifié au membre dont le bulletin a été détérioré, maculé, raturé ou perdu ou qui ne l'a pas reçu, à condition qu'il atteste ce fait au moyen de la formule de serment fournie par le Conseil d'administration.

§ 2. Le vote

18. Après avoir voté, l'électeur insère son bulletin de vote dans l'enveloppe destinée à le recevoir et sur laquelle sont notamment écrits, conformément à l'article 69 du Code des professions, les mots « BULLETIN DE VOTE PRÉSIDENT » et le nom de l'Ordre ou « BULLETIN DE VOTE ADMINISTRATEUR » et le nom de l'Ordre, selon le cas. Il cachète cette enveloppe et l'insère dans l'enveloppe portant la mention « ÉLECTION » et pré-adressée au secrétaire de l'Ordre, qu'il cachète également. Puis, il inscrit son numéro de permis et appose sa signature, dans

l'espace réservé à cette fin, sur l'enveloppe et la transmet au secrétaire avant l'heure et la date fixées pour la clôture du scrutin.

- 19.** Sur réception des enveloppes pré-adressées qui lui parviennent avant la clôture du scrutin, le secrétaire enregistre le nom des électeurs, appose ses initiales, la date et l'heure de leur réception sur les enveloppes, sans les ouvrir, puis les dépose dans une boîte de scrutin scellée.

§ 3. Opérations consécutives au vote

- 20.** Lorsque le dépouillement du vote n'est pas effectué immédiatement après la clôture du scrutin, le secrétaire appose, à l'heure fixée pour la clôture du scrutin, les derniers scellés sur les boîtes de scrutin.

Les scrutateurs, de même que chaque candidat ou son représentant dûment autorisé par une procuration signée par le candidat, ont le droit d'assister à l'apposition des scellés sur les boîtes de scrutin.

- 21.** Après la clôture du scrutin et au plus tard le 10^e jour suivant cette date, le secrétaire procède, au siège de l'Ordre, au dépouillement du vote. À cette fin, le secrétaire convoque les scrutateurs au moyen d'un avis transmis par courrier ou par un procédé électronique au moins trois jours avant la date fixée pour le dépouillement du vote.

- 22.** Peut également être présent au dépouillement du vote, tout candidat qui le désire ou son représentant dûment autorisé par une procuration signée par le candidat.

Le candidat ou son représentant prêtent le serment de discrétion au moyen de la formule fournie par le Conseil d'administration.

- 23.** Le secrétaire rejette, sans les ouvrir, les enveloppes pré-adressées qui lui sont parvenues et qu'il juge non conformes au Code des professions, au présent règlement ou qui proviennent de personnes qui n'étaient pas membres de l'Ordre le 45^e jour précédant la date fixée pour la clôture du scrutin.

- 24.** Si plusieurs enveloppes pré-adressées provenant d'un même électeur parviennent au secrétaire, concernant un vote pour un même poste, ce dernier n'accepte que la première enveloppe reçue et rejette les autres.

- 25.** Le secrétaire ouvre chacune des enveloppes pré-adressées qui lui sont parvenues et qu'il a jugées conformes. Il en retire l'enveloppe contenant le bulletin de vote sur laquelle sont écrits les mots « BULLETIN DE VOTE ADMINISTRATEUR » et le nom de l'Ordre et, le cas échéant, celle sur laquelle se trouvent écrits les mots « BULLETIN DE VOTE PRÉSIDENT » et le nom de l'Ordre. Puis il dispose, sans les détruire, des enveloppes pré-adressées de façon à éviter qu'elles puissent être associées aux enveloppes contenant les bulletins de vote.

- 26.** Le secrétaire examine toutes les enveloppes contenant les bulletins de vote. Il rejette, sans les ouvrir, les enveloppes qu'il juge non conformes ou qui portent une marque permettant d'identifier l'électeur, de même que les bulletins de vote qui ne sont pas insérés dans les enveloppes destinées à les recevoir.

- 27.** Le secrétaire ouvre les enveloppes contenant les bulletins de vote jugés conformes et en retire les bulletins de vote.

Outre les cas prévus à l'article 74 du Code des professions, le secrétaire rejette tout bulletin de vote qui est détérioré, maculé ou raturé de manière à rendre impossible l'identification du candidat choisi par le votant.

- 28.** Le secrétaire considère toute contestation soulevée au sujet de la validité d'un bulletin de vote et en décide immédiatement.

- 29.** Immédiatement après avoir compté les bulletins de vote, le secrétaire dresse et signe un relevé du scrutin pour l'élection des administrateurs et, le cas échéant, pour l'élection du président, qu'il fait contresigner par les scrutateurs.

- 30.** Dès que les candidats sont déclarés élus, le secrétaire dépose dans des enveloppes distinctes les bulletins de vote jugés valides, ceux qui ont été rejetés, ceux qui n'ont pas été utilisés ainsi que toutes les enveloppes, y compris celles rejetées.

Il scelle ensuite ces enveloppes. Le secrétaire et les scrutateurs apposent leurs initiales sur les scellés.

Ces enveloppes sont conservées pendant une année et après ce délai, le secrétaire peut en disposer, sauf si une procédure en contestation d'élection a été signifiée à l'Ordre, auquel cas le secrétaire doit conserver tous ces documents jusqu'au jugement final.

- 31.** Dans les 15 jours suivant le jour du dépouillement du vote, le secrétaire doit transmettre une copie du relevé du scrutin à chacun des candidats.

En outre, il doit faire un rapport détaillé du résultat du scrutin à la première réunion du Conseil d'administration et à l'assemblée générale annuelle des membres qui suivent l'élection.

SECTION VI

ENTRÉE EN FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

- 32.** Les administrateurs élus et le président élu au suffrage universel des membres de l'Ordre entrent en fonction à la première réunion du Conseil d'administration suivant la date de leur élection.

Cette réunion doit être tenue avant l'assemblée générale annuelle.

- 33.** Le président élu au suffrage des administrateurs élus entre en fonction dès la clôture de la réunion du Conseil d'administration tenue pour son élection. Il doit maintenir sa qualité d'administrateur pendant toute la durée de son mandat.

SECTION VII

MODALITÉS CONCERNANT L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT AU SUFFRAGE DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

- 34.** L'élection du président, si celui-ci est élu au suffrage des administrateurs élus, a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, lors d'une réunion du Conseil d'administration qui doit être tenue avant l'assemblée générale annuelle suivant l'élection des administrateurs.

- 35.** L'élection du président au suffrage des administrateurs élus est tenue selon les modalités suivantes :

- 1° le secrétaire convoque le Conseil d'administration à cette fin, au moyen d'un avis écrit transmis par courrier ou par un procédé électronique, au moins cinq jours avant la date fixée pour la tenue de la réunion. L'avis de convocation doit indiquer l'objet, le lieu, la date et l'heure de la réunion;
- 2° cette réunion se tient sous la présidence d'un administrateur choisi par les membres du Conseil d'administration parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec;
- 3° pour se porter candidat à la présidence, un administrateur élu doit transmettre sa candidature par écrit au secrétaire de l'Ordre. La période pour déposer une candidature se termine cinq jours ouvrables avant la date de la réunion;
- 4° s'il y a plus d'un candidat, chacun d'eux énonce à tour de rôle, lors de la réunion, ses objectifs avant la tenue du scrutin secret;
- 5° le secrétaire remet à tous les administrateurs élus présents à la réunion un bulletin de vote contenant les éléments suivants :
 - a) l'année de l'élection;
 - b) dans l'ordre alphabétique, le nom des administrateurs élus qui se portent candidats;
 - c) un espace matérialisé à droite de chacun des noms, réservé à l'exercice du droit de vote;
- 6° il est fait autant de tours de scrutin que nécessaire pour dégager une majorité absolue;
- 7° à compter du deuxième tour, seuls sont éligibles les candidats qui ont recueilli un vote au tour précédent; le ou les candidats qui ont obtenu, à égalité le cas échéant, le moins de votes cessent toutefois d'être éligibles, sauf si cela a pour effet de laisser un seul candidat en lice pour le poste; un candidat peut retirer sa candidature;
- 8° le secrétaire communique les résultats après chaque tour de scrutin et déclare élue la personne qui a obtenu la majorité absolue des voix;
- 9° l'administrateur nommé par l'Office des professions du Québec choisi pour présider la réunion agit en tant que scrutateur de l'élection avec le secrétaire.

SECTION VIII

DISPOSITION TRANSITOIRE

- 36.** Malgré l'article 8, les administrateurs élus dans la région de Montréal et la région Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie, aux élections de 2008 demeurent en poste jusqu'à l'entrée en fonction des administrateurs élus aux élections de 2012. Les administrateurs élus dans la région Est, la région de Québec, la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides, la région Chaudière-Appalaches et la région Laval et Lanaudière, aux élections de 2008, demeurent en poste jusqu'à l'entrée en fonction des administrateurs élus aux élections de 2013.

- 37.** Le présent règlement remplace le Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

- 38.** Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit sa publication à la Gazette officielle du Québec.

Règlement adopté par l'Office des professions	28 janvier 2011
Règlement publié dans la Gazette officielle du Québec	16 février 2011
Règlement entré en vigueur	4 mars 2011

BABILLARD DE LA FORMATION CONTINUE

Date et lieu	Organisme	Événement	Informations
MARS 2011			
Le 2 mars Ottawa, Ontario	Académie de médecine vétérinaire d'Ottawa (OAVM)	Maladies hépatiques chez le chien et le chat Dr Lisa Maria Carioto	OAVM T : 613-271-1577 info@oavm.org www.oavm.org
Du 5 au 8 mars Phoenix, Arizona	American Association of Swine Veterinarians (AASV)	42 ^e congrès annuel	AASV T : 515-465-5255 F : 515-465-3832 aasv@aasv.org www.aasv.org
Du 5 au 12 mars Snowmass, Colorado	Veterinary Orthopedic Society (VOS)	Congrès annuel	VOS T : 517-381-2468 F : 517-381-2468 secretary@vosdvm.org www.vosdvm.org
Le 10 mars Saint-Hyacinthe, Québec	Faculté de médecine vétérinaire - Service de formation continue	Atelier de travail pratique Initiation à l'échographie abdominale Dr Marc-André D'Anjou	UdeM – FMV T : 450-773-8521 poste 8282 F : 450-778-8132 www.medvet.umontreal.ca/etudes/ FormationContinue.html
Le 13 mars Laval, Québec	Association des médecins vétérinaires du Québec (AMVQ)	Journée thématique Médecine féline Dre Élise Laperrière Dre Margie A. Scherk Dr Louis-Philippe de Lorimier	AMVQ T : 450-963-1812 ou 877-963-1812 amvq@amvq.qc.ca www.amvq.qc.ca
Le 17 mars Saint-Hyacinthe, Québec	Faculté de médecine vétérinaire - Service de formation continue	Atelier de travail pratique Chirurgies buccales et mucco-gingivales Dr Yvan Dumais	UdeM – FMV T : 450-773-8521 poste 8282 F : 450-778-8132 www.medvet.umontreal.ca/etudes/ FormationContinue.html
Du 18 au 20 mars Las Vegas, Nevada	Western Veterinary Conference (WVC) - atelier thématique à l'Oquendo Center	Radiographies dentaires et exodontie Dr Peter Emily Dr Edward Eisner Dr Steve Holmstrom	WVC - Oquendo Center T : 702-739-6698 ou 866-800-7326 F : 702-739-6420 info@wvc.org www.oquendocenter.org
Le 24 mars Saint-Hyacinthe, Québec	Faculté de médecine vétérinaire - Service de formation continue	Atelier de travail pratique Dentisterie canine : extractions dentaires Dre Thérèse Lanthier	UdeM – FMV T : 450-773-8521 poste 8282 F : 450-778-8132 www.medvet.umontreal.ca/etudes/ FormationContinue.html
Du 24 au 27 mars Toronto, Ontario	American Animal Hospital Association (AAHA) et Ontario Veterinary Medical Association (OVMA)	Congrès conjoint	OVMA T : 800-670-1702 F : 877-482-5941 info@ovma.org www.ovma.org
Le 30 mars Saint-Hyacinthe, Québec	Faculté de médecine vétérinaire - Service de formation continue	Télémedecine Problèmes urinaires (incontinence, calculs, infections récidivantes) Dre Marilyn Dunn	UdeM – FMV T : 450-773-8521 poste 8282 F : 450-778-8132 www.medvet.umontreal.ca/etudes/ FormationContinue.html
AVRIL 2011			
Le 2 avril Guelph, Ontario	Lifelearn Inc.	Dentisterie Dr Fraser Hale	Lifelearn T : 800-375-7994 F : 519-767-1101 info@lifelearn.com www.lifelearn.com
Du 3 au 5 avril Marrakech, Maroc	Colloque international francophone de microbiologie animale (CIFMA)	Thème : Apport des biotechnologies en vaccinologie Sujets : bactériologie, virologie, parasitologie et immunologie	CIFMA Pr. Ouafaa Fassi Fihri T : (+212) 0660 80 73 14 o.fassifihri@iav.ac.ma www.anvm.org/index. php?page=cifma-5eme-edition
Le 12 avril Ottawa, Ontario	Académie de médecine vétérinaire d'Ottawa (OAVM)	Oncologie Dr Kevin Finora	OAVM T : 613-271-1577 info@oavm.org www.oavm.org

BABILLARD DE LA FORMATION CONTINUE

Date et lieu	Organisme	Événement	Informations
AVRIL 2011			
Du 13 au 16 avril Galveston Island, Texas	<i>American Academy of Veterinary Dermatology (AAVD)</i>	Forum nord-américain de dermatologie vétérinaire 2011	AAVD T : 877-754-6838 F : 717-558-7841 aavd@pamedsoc.org www.navdf.org
Du 13 au 18 avril Kauai, Hawaii	<i>Veterinary Emergency and Critical Care Society (VECCS)</i>	Symposium du printemps 2011	VECCS T : 210-698-5575 F : 210-698-7138 info@veccs.org www.veccs.org
Le 14 avril Saint-Hyacinthe, Québec	Faculté de médecine vétérinaire - Service de formation continue	Atelier de travail pratique Échographie abdominale 1 (2 ^e partie : le 19 mai) Dr Marc-André D'Anjou	UdeM – FMV T : 450-773-8521 poste 8282 F : 450-778-8132 www.medvet.umontreal.ca/etudes/ FormationContinue.html
Du 15 au 17 avril Halifax, Nouvelle-Écosse	Regroupement des provinces de l'Atlantique	Congrès annuel (<i>Atlantic Provinces Veterinary Conference</i>)	APVC T : 902-899-2233 eprowse@eastlink.ca www.apvc.ca
Du 15 au 17 avril Île Amelia, Floride	<i>International Veterinary Seminars (IVS)</i>	Cardiologie et chirurgie Dre Theresa Fossum Dr Matt Miller	IVS T : 800-487-5650 F : 408-972-1038 info@ivseminars.com www.ivseminars.com
Du 28 avril au 1 ^{er} mai St-Louis, Missouri	<i>American Board of Veterinary Practitioners (ABVP)</i>	16 ^e congrès annuel Formation continue pour tous les domaines d'exercice (canins, félins, oiseaux et exotiques, bovins, équins, reptiles et amphibiens)	ABVP T : 615-250-7794 ou 800-697-3583 F : 615-254-7047 abvp@xmi-amc.com www.abvp.com/symposiums.htm
Du 29 avril au 1 ^{er} mai Saint-Hyacinthe, Québec	Association des médecins vétérinaires du Québec (AMVQ)	22 ^e Congrès annuel	AMVQ T : 450-963-1812 ou 877-963-1812 amvq@amvq.qc.ca www.amvq.qc.ca
MAI 2011			
Du 1 ^{er} au 4 mai San Antonio, Texas	<i>American College of Laboratory Animal Medicine (ACLAM)</i>	Forum annuel 2011 Thème : biosécurité et bien-être animal	ACLAM www.aclam.org
Le 5 mai Saint-Hyacinthe, Québec	Faculté de médecine vétérinaire - Service de formation continue	Atelier de travail pratique Chirurgie au laser Dr Bertrand Lussier	UdeM – FMV T : 450-773-8521 poste 8282 F : 450-778-8132 www.medvet.umontreal.ca/etudes/ FormationContinue.html
Le 7 mai Guelph, Ontario	<i>Lifelearn Inc.</i>	Ophtalmologie Dre Chantale Pinard	<i>Lifelearn</i> T : 800-375-7994 F : 519-767-1101 info@lifelearn.com www.lifelearn.com
Du 13 au 15 mai Las Vegas, Nevada	<i>Western Veterinary Conference (WVC)</i> - atelier thématique à l'Oquendo Center	Techniques de chirurgie des tissus mous Dr Howard Seim III	WVC - Oquendo Center T : 702-739-6698 ou 866-800-7326 F : 702-739-6420 info@wvc.org www.oquendocenter.org
Du 13 au 18 mai Toronto, Ontario	Association canadienne pour la science des animaux de laboratoire (ACSAL)	50 ^e congrès annuel	ACSAL T : 416-593-0268 F : 416-979-1819 office@calas-acsal.org http://symposium.calas-acsal.org
Le 14 mai Guelph, Ontario	<i>Lifelearn Inc.</i>	Maladies infectieuses félines Dre Susan Little	<i>Lifelearn</i> T : 800-375-7994 F : 519-767-1101 info@lifelearn.com www.lifelearn.com
Le 19 mai Saint-Hyacinthe, Québec	Faculté de médecine vétérinaire - Service de formation continue	Atelier de travail pratique Échographie abdominale 2 (pré requis : échographie abdominale 1 qui a eu lieu le 14 avril) Dr Marc-André D'Anjou	UdeM – FMV T : 450-773-8521 poste 8282 F : 450-778-8132 www.medvet.umontreal.ca/etudes/ FormationContinue.html

BABILLARD DE LA FORMATION CONTINUE

Date et lieu	Organisme	Événement	Informations
MAI 2011			
Du 23 au 27 mai Orlando, Floride	North American Veterinary Conference Institute (NAVCI)	Perfectionnement intensif (programme de 5 jours) - Comportement - Urgentologie et soins intensifs - Médecine et chirurgie féline - Réhabilitation canine - Chirurgie orthopédique - Chirurgie des tissus mous - Ophtalmologie - Échographie	NAVCI T : 800-756-3446 F : 352-375-4145 info@navci.com www.navci.org/institute
NOVEMBRE 2011			
Du 10 au 13 novembre Saint-Hyacinthe, Québec	Ordre des médecins vétérinaires du Québec conjointement avec toutes les associations vétérinaires du Québec OMVQ - AMVPQ - AMVQ - AVEQ - AVIA	Congrès du 125 ^e anniversaire d'enseignement vétérinaire francophone en Amérique 	OMVQ T : 450-774-1427 ou 800-267-1427 F : 450-774-7635 omvq@omvq.qc.ca www.omvq.qc.ca

ET ENCORE PLUS DE CHOIX!

TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

- **Du 15 au 18 juin 2011** : congrès annuel de l'*American College of Veterinary Internal Medicine (ACVIM)* qui offre de la formation pour tous les domaines de pratique. C'est un rendez-vous à Denver, Colorado. Visitez le www.acvim.org
- **Du 6 au 9 juillet 2011** : l'Association canadienne des médecins vétérinaires vous invite à son congrès annuel qui aura lieu à Halifax, en Nouvelle-Écosse. L'ACMV s'est associée à l'*Eastern Veterinary Technician Association (EVTA)* et à l'Association canadienne des techniciens et technologues en santé animale (ACTTSA) pour recevoir l'ensemble de l'équipe vétérinaire. Visitez le www.veterinairesauCanada.net/professional-convention.aspx
- **Du 10 au 14 octobre 2011** : n'oubliez pas le très attendu congrès annuel de l'Association mondiale vétérinaire dans le cadre des festivités VET 2011 à Cape Town en Afrique du Sud. Pour plus d'information, visitez le www.worldvetcongress2011.com

ANIMAUX DE COMPAGNIE

- **Du 14 au 17 octobre 2011** : planifiez à long terme votre formation continue en 2011. Faites le plein d'exotisme et partez pour Jeju, en Corée pour assister au congrès annuel de la *World Small Animal Veterinary Association (WSAVA)*. Visitez le www.wsava2011.com

ÉQUINS

- **Du 24 au 26 juillet 2011** : participez au *Focus Forum de l'American Association of Equine Practitioners* qui aura lieu à Indianapolis. Visitez le www.aaep.org pour plus d'information sur le thème des coliques et le programme scientifique.

PORCS

- **Du 19 au 22 juin 2011** : les organisateurs du *Safe Pork 2011* vous invitent à Maastricht en Hollande pour le 9^e congrès annuel sous le thème de l'épidémiologie et le contrôle des risques biologiques, chimiques et physiques dans l'industrie. Visitez le www.safepork.org

CHANGEMENTS AU TABLEAU DES MEMBRES

Abandons (pour divers motifs : retraite, maternité, sabbatique, études à l'extérieur, maladie...)

2840 Sophie Beaulieu
3708 Caroline Chevalier
3094 Myriam De Carufel
1324 Gilles Hénault
2946 Josiane Houle
3186 Olivia Labrecque
3635 Catherine Lachapelle
3281 Patricia Laforte
3651 Hélène Massé
3654 Sarah Nault
3297 Véronique Néron
3207 Marie-Ève Paradis

Inscriptions et réinscriptions

3242 Cécile Aenishaenslin
3685 Amélie Audet
3598 Joëlle Bertrand
3156 Geneviève Boisvert
3440 Marilys Ducharme-Desjarlais
3357 Marie-Ève Duclos
2934 Hélène Dufour
3360 Isabelle Fortier
3175 Caroline Giugovaz
3108 Kathleen Laberge
3590 Isabelle Lachance
3553 Maryvonne Lagacé
2724 Jean-Sébastien Latouche
3116 Joanne Lefebvre
3028 Sheree Lilburn

1712 Yves Vaillancourt

Octrois de permis régulier

3947 Anita Cuisinier
3856 Isabelle S. Lachance

Renouvellements de permis temporaire

9266 Damien Achard
9207 Marie Guillot
9144 Angelika Stock

Autorisation spéciale

AS9253 Romain Béraud

Des réponses à vos questions les plus fréquentes au sujet du programme d'assurance responsabilité professionnelle obligatoire

Par André Debray, en collaboration avec l'Ordre et La Capitale assurances générales

Avec le printemps qui s'annonce, vous savez que vous recevrez bientôt vos documents pour le renouvellement de la cotisation annuelle et du programme d'assurance responsabilité professionnelle. La cotisation au tableau, c'est clair, il faut s'y conformer, mais le programme d'assurance responsabilité professionnelle est plus mal connu. Certains d'entre vous se posent des questions sur cette obligation. Nous répondons ici à certaines questions qui sont le plus fréquemment soulevées.

J'ai été absent du tableau de l'Ordre pour quelque temps et je désire me réinscrire. Suis-je automatiquement assuré en payant ma cotisation?

Non. Il est essentiel d'informer l'Ordre de vos activités professionnelles afin de définir à quelle catégorie d'assurance vous devez souscrire, animaux de compagnie ou grands animaux, ou encore vérifier si vous êtes éligible à une exemption d'assurance.

Comme de très nombreux corps professionnels, le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des médecins vétérinaires* vous oblige à vous procurer cette assurance pour exercer votre profession. Ceci avec l'objectif de protéger le public qui requiert vos services. Le professionnel a l'obligation d'offrir une garantie contre sa responsabilité en cas de faute commise dans l'exercice de ses activités. Cette garantie vise à préserver la pertinence des recours des clients devant les tribunaux civils de manière à obtenir une compensation pour des dommages découlant de la faute d'un professionnel.

L'Ordre vous propose le programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle de La Capitale assurances générales. Ce programme a été mis en place en collaboration avec l'Ordre qui le cautionne et, grâce au grand nombre d'assurés collectivement, il offre toutes les garanties nécessaires avec une prime à payer très avantageuse.

Je cesse la pratique de façon temporaire ou permanente. Comment puis-je me protéger au cas où ma responsabilité professionnelle serait engagée pour les services que j'ai rendus alors que j'étais en exercice? Quelles sont les actions à prendre ou mes obligations envers la compagnie d'assurance?

Cette situation est prévue au contrat. En effet, les anciens membres en règle de l'Ordre continuent d'être assurés par la police actuelle en responsabilité professionnelle émise par La Capitale assurances générales contre les sinistres et/ou les réclamations découlant des services professionnels qui ont été rendus alors qu'ils étaient membres de l'Ordre et adhérant au programme d'assurance.

Dois-je transmettre un avis à La Capitale si je crois avoir commis une erreur dans le traitement d'un patient, sans que le propriétaire n'ait encore manifesté de faire une réclamation?

Votre contrat prévoit qu'une des obligations de l'assuré est de rapporter immédiatement à l'assureur tout fait ou circonstance pouvant donner lieu à une réclamation. Cela va de soi si vous recevez un avis verbal ou écrit. Par contre, si le client ne s'est pas encore manifesté et que vous pensez qu'il pourrait se retourner contre vous, vous devriez quand même informer l'assureur de tout ce qui pourrait être à l'origine, à tort ou à raison, d'une réclamation. De même, il est également très important d'aviser l'assureur de tout risque potentiel de réclamation future si vous prévoyez prendre votre retraite, comme dans la situation précédente. Cette exigence est primordiale pour trois raisons :

- cela permet d'avoir accès rapidement aux faits et de profiter de la collaboration et de l'expérience de l'assureur;
- cela évite de poser des gestes qui pourraient jouer contre vous;
- plus encore, l'expérience le prouve : en agissant immédiatement, beaucoup de cas peuvent être désamorcés rapidement.

Dois-je donner un avis distinct à la compagnie d'assurance de celui que je donnerais en réponse à une plainte déposée contre moi au bureau du syndic de l'Ordre?

Si cette plainte met aussi en cause votre responsabilité professionnelle et pourrait être suivie d'une réclamation financière pour des dommages encourus, vous devez, pour les mêmes raisons énoncées à la question précédente, en avertir immédiatement l'assureur. Si la plainte est plutôt reliée à des manquements déontologiques ou professionnels au regard des règlements de l'Ordre, vous n'avez pas à prévenir l'assureur.

À la suite d'une réclamation et de l'enquête de l'expert en sinistre, la compagnie d'assurance a informé mon client qu'il ne serait pas indemnisé pour couvrir la perte de son animal de production? Que puis-je faire si je crois que ce cas aurait dû être payé?

Une clause du contrat d'assurance de l'Ordre mentionne que l'assureur ne règlera pas le sinistre sans le consentement de l'assuré.

Si l'assureur estime que votre responsabilité n'est pas engagée, il a de très bons arguments objectifs pour appuyer sa position. Cependant, si pour quelque raison que ce soit, vous n'acceptez pas la décision de l'assureur et que vous voulez compenser financièrement votre client, le contrat prévoit que l'assuré : « devra continuer à ses frais la contestation, la responsabilité de l'assureur étant alors limitée au montant pour lequel la réclamation aurait pu être réglée et à celui des autres dépenses encourues en vertu des présentes jusqu'au jour du refus. » (Article 4.5 des conditions de la police).

CHRONIQUE ASSURÉMENT VÔTRE

Je sais que j'ai commis une erreur et je désire m'arranger directement avec le client pour le dédommager de la perte financière encourue et des troubles subis par son animal? Puis-je faire un arrangement directement avec lui ou dois-je lui suggérer de s'adresser à l'assureur en acceptant directement ma responsabilité?

L'assuré ne doit pas suggérer à son client de contacter l'assureur, il doit le faire lui-même. L'assureur ne prendra pas fait et cause d'une réclamation qui ne vient pas de l'assuré. Par conséquent, ne reconnaissez pas votre responsabilité et ne prenez aucun arrangement avec un client suite à une réclamation sans l'autorisation de l'assureur. La marche à suivre demeure la même : avertissez immédiatement l'assureur. C'est lui l'expert et c'est lui qui paiera les dommages et autres frais reliés au règlement du dossier. Il est donc important que l'assureur soit partie prenante à la décision finale.

J'ai reçu une mise en demeure complètement farfelue de la part d'un client qui ne semble pas apprécier tous les efforts que j'ai mis dans le traitement de son animal, que dois-je faire?

Vous avez reçu un avis écrit, donc la procédure à suivre est claire : vous devez avertir immédiatement l'assureur qui évaluera le bien-fondé ou non de cette mise en demeure. Prenez cet avis au sérieux. Une mise en demeure même si elle semble farfelue peut comporter des éléments qui pourraient, par la suite, être la source d'une réclamation.

Si vous avez des questions d'ordre général au sujet du programme d'assurance responsabilité professionnelle, vous pouvez nous les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : omvq@omvq.qc.ca. L'Ordre et l'assureur tenteront d'y répondre dans un prochain texte.

Invitation spéciale du président de l'Ordre *Tournée régionale*

Le président de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le Dr Joël Bergeron, invite chaleureusement tous les membres de l'Ordre à prendre part à l'un des quatre groupes de discussion qui se tiendront sous peu dans quatre régions du Québec dans le cadre de l'exercice de planification stratégique.

Avant d'adopter le plan stratégique final, le président, les membres du comité de planification stratégique et les administrateurs de l'Ordre vous déposeront un projet préliminaire et recueilleront vos commentaires sur différentes questions, dont :

- Services d'urgence au Québec
- Promotion de la profession
- Nouveaux services qui seront dispensés
- Dossier des spécialistes
- Objectifs stratégiques 2011-2014 et plan d'action

C'est donc un rendez-vous et nous souhaitons vous compter des nôtres pour enrichir la réflexion.

Montréal : le jeudi 24 février, Hôtel Gouverneur Place Dupuis
Drummondville : le mardi 8 mars, Hôtel Dauphin
Gatineau : le jeudi 10 mars, Hôtel Clarion
Québec : le jeudi 17 mars, Hôtel Plaza

Déroulement :
18 h à 18 h 30 : Accueil et repas
18 h 30 à 21 h : Discussion en table ronde

Inscription obligatoire : mireille.trudeau@omvq.qc.ca

Ne laissez pas le syndrome de Cushing briser une amitié



Vetoryl®

Parce que voir c'est croire.

Le **syndrome de Cushing** ravage l'apparence et la qualité de vie du chien. Les propriétaires de chiens se sentent impuissants. Une molécule innovante développée pour traiter cette maladie est maintenant disponible.

Vetoryl® (trilostane) est le **premier et seul médicament vétérinaire approuvé pour le traitement** des deux formes d'hyperadrénocorticisme chez le chien. En trois mois, les principaux signes cliniques associés au syndrome de Cushing seront visiblement améliorés avec **Vetoryl®**. Les propriétaires de chiens vous remercieront de leur faire retrouver leur vieillesse.

Choisissez **Vetoryl®**. Parce que voir c'est croire.

www.vetoryl.ca

® Marque déposée de Dechra Ltd.

GRATUIT

Visitez le **www.vetoryl.ca**
et vous pourriez recevoir
un crédit de deux heures
de formation continue



www.vetoquinol.ca

Vétoquinol
 *Signe de Passion*

La course au REER

Par Manon Létourneau, Pl. Fin.,
vice-présidente et conseillère en placement, Banque Nationale Financière

Avec chaque début d'année vient le temps des REER. Télévision, journaux et autres médias diffusent massivement publicités et messages de sensibilisation à propos de ce moyen d'épargne. Peut-être avez-vous également reçu un appel de votre conseiller financier. Mais pourquoi cet engouement pour le REER?

Des avantages indéniables

Le régime enregistré d'épargne-retraite est sans nul doute le plus populaire de tous les moyens d'épargne à l'abri de l'impôt. Il permet d'investir en vue de la retraite en différant l'impôt tant sur le capital investi que sur les revenus. En d'autres mots, lorsque vous placez des sommes dans un REER, des économies considérables sont engendrées grâce au report d'impôt, contrairement à la plupart des placements effectués hors régime.

Attention, toutefois, aux retraits : les sommes investies sont imposées au moment de leur retrait du REER, soit normalement à la retraite. Si elles sont retirées avant terme, les sommes seront imposables au taux d'imposition applicable au moment du retrait.

L'ABC des contributions

Si vous désirez vous prévaloir des avantages fiscaux du REER, vous avez jusqu'à 60 jours après la fin de l'année visée pour y verser des contributions. Celles-ci peuvent également être déduites pour une année ultérieure si elles ne le sont pas pour l'année donnée.

Vous pouvez investir un maximum de 22 000 \$ pour 2010 et de 22 450 \$ pour 2011 dans votre REER, jusqu'à concurrence de 18 % du revenu gagné de l'année précédente. Certains facteurs d'équivalence entrent aussi en compte dans le calcul de la cotisation maximale. Pour connaître le montant exact que vous pouvez verser cette année, consultez votre dernier avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada, normalement envoyé au cours du printemps précédent.

Une question d'habitude

Lorsque la date limite de cotisation au REER approche, il peut être difficile de trouver des économies à investir, d'autant plus que celle-ci arrive juste après le tourbillon de dépenses du temps des fêtes. Plusieurs versent alors une contribution bien inférieure à ce qu'ils avaient souhaité. Pour éviter un tel problème, songez à investir régulièrement de petits montants dans votre REER, par la voie de l'investissement systématique, par exemple. Ainsi, vous éviterez la course au REER en début d'année.

Par ailleurs, il est préférable de commencer à économiser pour la retraite dès que possible. Normalement, plus on épargne tôt, plus le rendement au sein du REER est élevé. La raison en est fort simple : les intérêts composés qui fructifient à l'abri de l'impôt sur une longue période. Rappelez-vous néanmoins qu'au bout du compte, il est préférable d'investir un peu que pas du tout.

Puisque toute bonne chose a une fin, le REER est assorti en quelque sorte d'une date d'échéance, soit le 31 décembre de l'année où son détenteur atteint 71 ans. À ce moment, le REER doit être converti en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Cette échéance vous laisse toutefois suffisamment de temps pour épargner en vue d'une retraite bien méritée et à la hauteur de vos attentes.



Votre groupe fait de vous quelqu'un de privilégié



Le partenariat entre l'**Ordre des médecins vétérinaires du Québec** et La Personnelle vous donne accès au plus important assureur de groupe auto et habitation au Québec et l'un des leaders au pays. Voilà qui est tout à votre avantage.

Demandez une soumission :

1 888 GROUPES

(1 888 476 - 8737)

lapersonnelle.com/omvq

MC Marque de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances.



 **laPersonnelle** MC
Assurance de groupe auto et habitation



Protéger son cœur n'est que le début

Du ver du cœur aux puces en passant par les mites de la gale, les acariens et les vers intestinaux, un seul produit topique assure un traitement et un contrôle des parasites internes et externes des plus complets : **advantage multi®**. **advantage multi®** réduit le risque de zoonoses, en plus d'être le seul endectocide efficace contre les parasites intestinaux aux premiers stades de leur développement. Comme tous les produits Solutions antiparasitaires de Bayer, **advantage multi®** s'intègre à vos protocoles de prévention des parasites. Pour amener vos patients sur le chemin de la bonne santé, communiquez avec votre représentant de Bayer afin d'obtenir une trousse **advantage multi® PetPak^{MC}**. Consultez le site BayerParasiteSolutions.ca pour en apprendre davantage.



Pour la vie.



Par Yannick Thibault, coordonnateur Administration et communications

Étant responsable de l'application de la *Loi P-42*, je suis un des premiers à me réjouir des mesures mises en place par le gouvernement afin de contrer les mauvaises pratiques de garde et d'élevage. Lorsque le fameux règlement de normes de garde sera en vigueur, les SPA-SPCA et ANIMA-Québec auront enfin plus de poigne sur les méchants irréductibles pour qui la vie animale n'importe que lorsqu'elle est lucrative. Oui, notre loi sera meilleure. Oui, les mesures dissuasives seront renforcées. C'est une belle victoire et je la dédie aux gens ordinaires qui ont eu le courage de se lever et de faire bouger les choses.



Par contre, l'intervention de l'État a ses limites, les lois créées par ce dernier également. Notre problème est plus complexe et considérer qu'il n'est lié qu'à la production du « produit » (l'animal dans notre cas) est une erreur flagrante. Tel que mentionné ci-dessus, nous aurons de meilleurs outils pour « contrôler la production », mais on oublie la principale source du problème : le consommateur. En effet, le consommateur crée la demande. Il a même le pouvoir de réguler le marché. Sans tomber dans la simplicité, il semble clair que si le consommateur se responsabilisait, il chercherait à acheter le meilleur « produit » du meilleur marchand. Une usine ne produirait pas d'animaux si elle ne les vendait pas, un point c'est tout. Certains diront que les usines vendent à d'autres commerces et non pas directement aux consommateurs. Si tel est le cas, arrêtons d'acheter des produits là où il est impossible d'en assurer la provenance, et laissons le fardeau de la solution aux commerces, quels qu'ils soient.

Outre la responsabilisation dans le processus d'acquisition d'un animal, il y a la « postacquisition » qui fait aussi assez mal. En effet, la population québécoise abandonne des centaines de milliers d'animaux et n'adopte pas. L'euthanasie dans les refuges est-elle le problème? On tente de faire de l'adoption le geste par excellence pour sauver nos animaux, des dizaines de personnes font certainement à l'heure actuelle des démarches pour ouvrir des refuges et ceux qui existent déjà s'agrandissent... La chaloupe est percée de partout et nous courrons tous avec nos chaudières pour la maintenir à flot, mais personne ne s'affaire à boucher les satanés trous. Est-ce moi ou est-ce plutôt un angle d'attaque qui est clairement négligé?

L'art de la guerre...

Certes, les refuges et les adoptions d'animaux sont essentiels et doivent être valorisés, tout comme il est primordial de se doter de lois efficaces. On ne peut pourtant espérer régler le problème qu'en le traitant en aval. À mon sens, le traiter en amont du même coup, soit en agissant sur le consommateur lui-même, s'avérerait plus efficace. Un général avisé ne partirait d'ailleurs pas en guerre s'il ne pouvait que couvrir le front sans avoir de ressources à investir dans une attaque-surprise par un flanc ou par l'arrière. De la même façon, les acteurs essentiels devront rapidement analyser les possibilités en matière d'éducation à la population; un enjeu qui deviendra incontournable et auquel des ressources importantes devront être consenties. Nous devons tôt ou tard nous attarder à cette bataille si nous espérons gagner un jour la guerre. Comme l'a si bien dit Sun Tsu : « Quel regret que de tout risquer en un seul combat, en négligeant la stratégie victorieuse, et faire dépendre le sort de vos armes d'une unique bataille! ».



CHRONIQUE AMVQ

Joyeux anniversaire!

Par Dre Chantal Allinger, m.v., présidente, AMVQ

Sous le thème « Vet 2011 », célébrant le 250^e anniversaire mondial de l'enseignement vétérinaire ainsi que le 125^e anniversaire d'enseignement vétérinaire francophone en Amérique, l'AMVQ tient à souhaiter à tous les médecins vétérinaires une année 2011 remplie de joie, de prospérité et d'opportunités! (Et d'une pierre deux coups : une tout aussi heureuse Saint-Valentin!). Pour aider les médecins vétérinaires à atteindre tous ces buts, de nombreux projets et programmes de l'AMVQ ayant fait leurs preuves se poursuivront, et même, se verront bonifiés au cours de l'année 2011. Tout cela grâce à l'équipe extraordinaire que forment les adjointes, le directeur général ainsi que les membres du conseil d'administration et du comité exécutif de l'AMVQ. Cette équipe continuera à travailler fort, non seulement au bénéfice de ses membres, mais de toute la collectivité vétérinaire.

Que ce soit le comité économique, le guide tarifaire, le projet *Baromètre*, les sondages, le programme *Bien-être vétérinaire*, le tout nouveau site d'achat en ligne *Ma vitrine vétérinaire*, les colloques et un congrès annuel remplis d'un précieux contenu scientifique et de surprises,

ainsi que de nombreux autres projets, l'année 2011 s'annonce riche en rebondissements et en innovations. Les membres de l'AMVQ continueront d'être les premiers renseignés sur tout ce qui peut les concerner et les intéresser grâce à une utilisation exceptionnelle des moyens de communication : le magazine *Le Rapporteur*, *Le Rapporteur électronique*, le site de discussions, Facebook et Twitter. De plus, l'équipe de l'AMVQ demeure à l'affût des sujets d'actualité et demeure prête à faire de nouvelles sorties médiatiques permettant de diffuser des renseignements pertinents et permettant de souligner le rôle déterminant que jouent les médecins vétérinaires.

En ce début d'année, l'AMVQ compte se pencher sérieusement sur un sujet chaud : l'annonce concernant les indispensables interventions des spécialistes dans le quotidien des praticiens. Cette controverse aux conséquences importantes n'a pas fini de faire jaser... Qu'en pensez-vous? Contactez-nous! Et voilà, c'est reparti pour une autre année débordante de trépidations vétérinaires et... « AMVQiennes »!

CALENDRIER ÉLECTORAL 2011

Au printemps 2011 auront lieu des élections pour les postes d'administrateurs de la région de la Montérégie et pour le poste de président.

Le calendrier électoral sera le suivant :

Activité/Action	Date
Transmission de l'avis électoral et des bulletins de présentation	Entre vendredi le 1^{er} avril et lundi le 18 avril 2011
Impression de la liste des membres Seuls peuvent être candidats dans une région donnée les membres de l'Ordre qui y ont leur domicile professionnel. Seuls peuvent voter les personnes qui étaient membres de l'Ordre le 45 ^e jour avant la date fixée pour la clôture du scrutin et le sont demeurés. Seuls peuvent être candidats les membres de l'Ordre qui sont inscrits au tableau et dont le droit d'exercer des activités professionnelles n'est pas limité ou suspendu au moins 45 jours avant la date fixée pour la clôture du scrutin.	Lundi 18 avril 2011
Période de mise en candidature	Du 1^{er} avril au 3 mai 2011
Fin de la période de mise en candidature	Mardi 3 mai 2011 à 16 h
Transmission des bulletins de vote, des cv, des formulaires de présentation aux membres pour que chacun puisse exercer son droit de vote	Mercredi 18 mai 2011
Période de vote	Du 18 mai au 2 juin 2011
Date du scrutin	Jeudi 2 juin 2011 à 16 h
Dépouillement du vote	Au plus tard le 10 juin 2011
Entrée en fonction des administrateurs et du président élu	1^{ère} réunion du CA suivant la date d'élection et avant l'AGA



U n e i m p o r t a n t e g a m m e d e v a c c i n s

APPUYÉE PAR UNE EXCELLENTE
GARANTIE D'IMMUNISATION

Pfizer Division équine

ACTUALITÉS DU MONDE VÉTÉRINAIRE

La Faculté de médecine vétérinaire inaugure un manège équin

La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal a inauguré, le 14 décembre dernier, son tout nouveau manège équin, jouxtant l'hôpital équin. C'est grâce à la contribution de généreux donateurs que la Faculté a pu se doter de ce manège équin intérieur.

Construit au coût de 140 000 \$ et financé par des particuliers, des entreprises et une fondation, cette acquisition permet désormais à la Faculté d'améliorer l'enseignement et la sécurité lors de certaines manipulations, et d'augmenter la qualité des soins offerts aux animaux.

Le manège est composé de deux zones distinctes; une première aire pour longer les chevaux, pour le diagnostic de boiterie et pour l'exercice des chevaux d'enseignement, puis une deuxième aire pour la récolte de semence d'étalons. « L'hôpital équin du CHUV traite environ 1 500 chevaux de loisir et de compétition par année », a souligné le Dr Michel Carrier, doyen de la Faculté. « Avec un tel volume d'actes médicaux, il devenait de plus en plus essentiel de disposer d'un manège équin. Toute la communauté facultaire, mais aussi maskoutaine s'est alors mobilisée pour trouver les fonds nécessaires et, sans ce soutien, ce projet n'aurait pas pu voir le jour ».

La médecine équine à la Faculté de médecine vétérinaire

Unique centre de référence au Québec, l'hôpital équin de la Faculté fait partie intégrante du Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) et dessert aussi l'est de l'Ontario et les états américains limitrophes. Actuellement, il reçoit annuellement plus de 1 500 cas généralement référés par les vétérinaires praticiens.

Ces admissions comportent une proportion à peu près égale de chevaux de compétition et de chevaux de loisir. Les chevaux sont dirigés pour l'évaluation de divers problèmes médicaux (cardiaques, respiratoires, musculosquelettiques, digestifs, ophtalmologiques, etc.), de baisse de rendement à l'effort ou pour des chirurgies (arthroscopie, laparoscopie, laser, naviculaire, etc.). L'hôpital dispense un service d'urgence 24 heures par jour, 365 jours par année.

Le nouveau manège appuiera également les activités du Groupe de recherche en médecine équine du Québec (GREMEQ), dont l'objectif est d'améliorer la santé et la performance des chevaux. Il se consacre principalement à la recherche clinique spécialisée des systèmes respiratoire et musculosquelettique. Des diplômés de la Faculté, des diplômés de programmes connexes en sciences biomédicales et plusieurs médecins vétérinaires européens participent à son programme de recherche.



Johanne Vanderstock, résidente en médecine équine, et le Dr Yves Rossier, m.v., ont tenu à être présents lors de l'inauguration du manège équin.

ACTUALITÉS DU MONDE VÉTÉRAIRE

Un stage inoubliable au Chili

Par Josiane Veillette



Nous, un groupe formé de 6 étudiantes de la Faculté de médecine vétérinaire et de 2 étudiantes en techniques de santé animale, partageons une passion pour les chevaux, mais également, un souci pour leur bien-être. Après un an de préparation, nous sommes enfin parties, en août 2010, à la rencontre de Renato O'Ryan qui nous accueillera dans sa maison au Chili et qui nous enseignera sa méthode de dressage éthologique des chevaux.

En fait, il s'agit plutôt d'une philosophie de travail avec les chevaux basée sur le respect, la confiance et la compréhension du cheval qui se trouve devant nous. On cherche à travailler avec le consentement du cheval, ce qui favorise chez l'animal un désir de coopération avec le dresseur. Nous avons appris à observer et à comprendre le langage corporel du cheval afin de le laisser s'exprimer comme il le ferait dans la nature. Bref, je dirais que nous avons appris à « penser et parler cheval » pour communiquer et entrer en relation avec cet animal afin de pouvoir lui enseigner des choses. Ce furent 10 jours de travail intensif avec les chevaux. Le matin, nous discutons un peu de « théorie » et puis nous passons le reste de la journée dans le manège à travailler avec les chevaux. Durant les six premiers jours, nous nous sommes exercées avec des chevaux un peu plus expérimentés pour terminer avec un défi de taille. En effet! Nous disposions de quatre jours pour monter des étalons de trois ans qui n'avaient pas encore débuté leur éducation. Nous y sommes arrivées non sans surprise, et toutes en un seul morceau!

Bien que le stage consistait en très grande partie à travailler avec les chevaux sur le domaine O'Ryan, nous avions prévu un peu de temps pour visiter. Nous avons eu l'occasion de nous rendre dans un élevage local de chevaux **Thoroughbred**. Nous avons rencontré le médecin vétérinaire responsable de l'endroit. Ce dernier nous a expliqué comment se faisait le suivi de reproduction des juments poulinières. Comme c'était l'hiver en Amérique du Sud au moment de notre stage, les juments entraient à peine en saison de reproduction.

Nous avons également assisté à des courses de chevaux à l'un des deux hippodromes de Santiago; les courses sont assez populaires pour avoir deux hippodromes dans la ville! Nous avons suivi un des médecins vétérinaires de l'hippodrome qui nous a expliqué les différents rôles des médecins vétérinaires travaillant à l'hippodrome (détection des boiteries, dopage, etc.). Finalement, nous avons terminé notre séjour au chalet de la

famille de Renato situé au bord de la mer, dans une hospitalité toujours aussi chilienne : soirée autour du feu, chansons, viande braisée et **pisco** l'eau de vie de raisin très populaire! Pour la première fois depuis notre arrivée, nous avons pu faire de l'équitation, et ce, dans un décor féérique sur le bord du Pacifique. Un moment inoubliable!

Je tiens, au nom de tout le groupe, à remercier tout spécialement Cendrine et Sabrina Gosselin pour avoir partagé avec nous leur projet et pour avoir su allumer cette étincelle qui nous a poussé à les suivre jusqu'au Chili. Je ne pourrais passer sous silence la contribution très généreuse de l'Hôpital vétérinaire des Seigneuries et celle de la Clinique vétérinaire de Coaticook pour la réalisation de ce projet.



Les stagiaires posent en compagnie de leur hôte chilien, Renato O'Ryan.



Un élevage **Thoroughbred** au Chili.

Nominations au MAPAQ

Le MAPAQ a annoncé la nomination de la Dre Martine Bouchard à titre de directrice du LEPAQ. Elle entrait en fonction le 13 janvier dernier.

La Dre Bouchard a fait partie d'un cabinet vétérinaire privé dans le secteur des animaux de ferme et elle a travaillé dans l'enseignement, plus précisément en techniques de santé animale, avant d'effectuer un passage au MAPAQ de 1990 à 1998 au laboratoire de pathologie animale et à la Direction de la santé animale. À compter de 1998, elle a assuré la direction générale de l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec jusqu'à son retour au MAPAQ en 2007. Elle occupait, depuis le 16 août 2010, le poste de directrice adjointe par intérim la Direction de la santé animale et de l'inspection des viandes.

D'autre part, M. Pascal Daigle a été nommé directeur adjoint à la Direction de la santé animale et de l'inspection des viandes du MAPAQ. Titulaire d'un baccalauréat spécialisé en microbiologie de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en sciences et technologie des aliments de l'Université Laval, M. Daigle est entré au service du MAPAQ en 2001 et a exercé diverses fonctions à la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments, notamment en matière d'évaluation des risques.

Je tiens à féliciter la Dre Julie-Hélène Fairbrother, médecin vétérinaire microbiologiste, qui a réussi son examen de l'American College of Veterinary Microbiologists (ACVM), spécialité en bactériologie. Je suis heureuse qu'elle fasse partie de l'équipe du Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à Saint-Hyacinthe.

Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses fonctions.

Mme Lise Robert
Directrice intérimaire
LEAQ



Le Centre Vétérinaire Laval ouvre ses portes

Un nouveau centre de référence au Québec



Le mercredi 19 janvier dernier avait lieu l'inauguration du nouveau Centre Vétérinaire Laval. Le nouvel établissement de 30 000 pieds carrés, offre sous le même toit, des services en chirurgie, médecine interne, cardiologie et ophtalmologie. Bientôt s'ajouteront la dermatologie, l'imagerie, l'urgentologie et les soins intensifs.

Le Centre Vétérinaire Laval est un centre de référence doté d'équipements médicaux à la fine pointe de la technologie : tomographie (CT-scan), échographie, radiologie entièrement numérique, équipement de scopie pour chirurgie non invasive, etc. Des services de physiothérapie et de traumatologie y sont également offerts.

Cet établissement offre des services en support aux praticiens généraux du Québec et s'ajoute à ceux déjà implantés au Québec. Le développement de ces centres de référence démontre avec éloquence l'évolution fulgurante de la médecine vétérinaire dans le secteur des animaux de compagnie. Les soins spécialisés se développent et la technologie de pointe permet de soutenir les services professionnels rendus. La population du Québec a maintenant accès à des soins très spécialisés.

Nouvelles parutions

EXCLUSIF aux membres de l'OMVQ!!!

L'OMVQ offre à ses membres la possibilité de commander des livres et CD-ROM éducatifs par l'entremise du site Internet de Mosaïque Inter. Grâce à cette entente, les membres bénéficieront d'un prix spécial pour tout achat de livre sur le site transactionnel de l'entreprise. De plus, il sera possible d'accéder à la liste scolaire de certaines commissions scolaires et de commander les livres requis par vos enfants. L'OMVQ décline toutefois sa responsabilité pour tout achat, retour et/ou livraison incorrecte qui ne seraient pas faits selon les demandes des membres utilisant ce site.

Pour accéder au site Internet transactionnel, vous devez vous rendre à la section réservée du site de l'OMVQ et cliquer sur l'image de Mosaïque Inter. Bonne lecture!

L'esprit du cheval, introduction à l'éthologie cognitive du cheval, auteur : Michel-Antoine Leblanc, éditeur : Belin, 367 pages, prix régulier : 64,95 \$, prix OMVQ : 58,46 \$

Depuis une bonne dizaine d'années, les recherches qui portent sur l'exploration des facultés mentales du cheval se sont multipliées. D'importantes avancées ont notamment eu lieu dans le domaine de la perception du cheval, tant de son monde social que physique. Le temps est donc venu de proposer tout à la fois une synthèse sur le vaste champ de la cognition chez le cheval, ainsi qu'une recension systématique de ce qui concerne sa perception de son environnement, prenant en compte les travaux de recherche scientifique les plus récents.



Un dîner à quatre pattes, recettes pour toutous et minous... et leurs maîtres!, auteurs : Alexandre Zimmowitch et Dominique Zumbielh et Dr Benoît Thomas, m.v., éditeur : Librairie de la Galerie, 30 pages, prix régulier : 28,95 \$, prix OMVQ : 26,06 \$.

Pour les auteurs, les chiens et chats apprécient la nourriture de leurs maîtres. Ils ont donc décidé de mettre au point leurs propres recettes adaptées aux meilleurs amis de l'homme... pour partager leurs repas. Les recettes équilibrées de ce livre procureront assurément santé et bonheur à vos compagnons et vous permettront de les gâter les jours de fête, question de faire changement des croquettes! Avec la liste des ingrédients et les explications détaillées, c'est facile de cuisiner pour son compagnon préféré et soi-même. Chaque recette est suivie de conseils du Dr Benoît Thomas, m.v.

Revenir de loin, auteure : Marie Laberge, éditeur : Boréal, 624 pages, prix régulier : 29,95 \$, prix OMVQ : 26,96 \$.

Après dix-huit jours passés dans le coma, une femme se réveille. Son esprit et sa capacité de penser en formules percutantes semblent intacts, mais elle n'émet aucun son et refuse d'ouvrir les yeux. Les médecins, le personnel lui répètent qu'elle est sortie d'affaire, mais sa mémoire n'est plus qu'une page blanche. Une jeune femme à son chevet se prétend sa fille, un homme vient lui parler comme si elle était sa femme alors que toutes les forces vives en elle lui hurlent que c'est impossible. Dixième roman de Marie Laberge, Revenir de loin marque un jalon dans sa production romanesque. Elle y reprend tous les grands thèmes qui parcouraient ses œuvres précédentes, mais en les portant plus loin qu'elle ne l'a jamais fait. L'exigence amoureuse, les relations mère-fille, la perte d'un enfant, le rôle rédempteur de l'art, la recherche sans compromis de la vérité, tous ces motifs se retrouvent ici exaltés dans un des romans les plus émouvants qu'elle nous ait donnés.





Meilleur pelage. Moins de brossage.

Une étude clinique a démontré que les chiens recevant quotidiennement les comprimés à croquer Oximunol^{MC} présentaient une amélioration importante de la qualité du pelage, une diminution significative de la perte de poils, un maintien plus facile de la forme et une augmentation du plaisir lors de leurs exercices quotidiens.

Les comprimés à croquer Oximunol^{MC} sont hautement savoureux et facilement administrés aux chiens. Deux formats, en comprimés de 5 mg et de 20 mg, permettent une posologie facile et pratique pour les chiens de tous les poids une fois par jour.

Afin d'examiner l'étude clinique auprès de votre représentant Avivagen Santé animale, composez le **1-855-210-2355** ou consultez le www.avivagen.com pour de plus amples renseignements.

Oximunol^{MC}
Comprimés à croquer



Avivagen Santé animale Inc.
100, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0R6

AVIS DE DÉCÈS

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec tient à offrir ses condoléances aux parents et ami(es) éprouvés par la perte d'un être cher.

Clément Trudeau, D.M.V.
Médecin vétérinaire diplômé en 1952

Jules Blanchette, D.M.V.
Médecin vétérinaire diplômé en 1966

INDEX DES ANNONCEURS

Compagnie	Descriptif	Page	Compagnie	Descriptif	Page
Intervet	Metricure	2	La Personnelle		38
Boehringer Ingelheim	Metacam Cat	9	Bayer	Advantage multi (cat)	39
Boehringer Ingelheim	Duramune Lyme	13	Pfizer	Division équine	43
Vétoquinol	Zyklène	14	Avivagen	Oximunol	47
Avivagen	VetStem	19	Novartis	Sentinel	49
Novartis	Fortekor	26	Intervet	Estrumate / Fertagyl	55
Vétoquinol	Vetoryl	37	Banque Nationale		56

*Merci à nos
partenaires
2010*





Une **maxi-protection** qui bannit les **puces** et autres parasites – pas les **câlins**

...dans un petit comprimé savoureux.



Les chiens ont besoin d'être protégés contre les vers intestinaux et le ver du cœur, et contre cet autre ennemi que leurs propriétaires peuvent voir de leurs propres yeux : les puces. Les Comprimés aromatisés[™] Sentinel[®] (lufenuron/oxime de milbémécine) préviennent les infestations de puces en interrompant le cycle biologique des puces aux stades de l'œuf et de la larve. Comme les puces ne peuvent plus se reproduire, vous éliminez à la source les infestations difficiles à combattre. Les Comprimés aromatisés Sentinel sont aussi savoureux qu'une gâterie, ce qui facilite leur administration, sans risque de résidu. Dans un sondage récent, 90,16 % des utilisateurs de produits topiques ont préféré la facilité d'administration des Comprimés aromatisés Sentinel[®]. Commodité accrue, observance améliorée. **Recommandez Sentinel : il rapproche les humains et les animaux.** Pour de plus amples renseignements au sujet de nos recherches menées auprès des propriétaires d'animaux de compagnie canadiens, parlez à votre représentant Novartis.



doghug.ca

Pour de plus amples renseignements au sujet de Sentinel, composez le 1-800-387-6325 ou visitez le **www.doghug.ca**.

 **NOVARTIS**

1. Données internes. Recherche menée pour Novartis Santé Animale Canada Inc. © 2010 Novartis Santé Animale Canada Inc.
© Sentinel est une marque déposée de Novartis Santé Animale Canada Inc.

™ Comprimés aromatisés est une marque de commerce de Novartis AG; Novartis Santé Animale Canada Inc., usager licencié.


sentinel[®]
(lufenuron · oxime de milbémécine)

PETITES ANNONCES

En raison de sa politique de publicité, l'Ordre n'accepte pas les petites annonces faisant une référence négative aux services de garde ou d'urgence.

Afin de faciliter la rédaction d'annonces concernant la recherche d'un médecin vétérinaire, nous vous suggérons plutôt de mettre l'accent sur les horaires flexibles et le respect des exigences en cette matière.

Quelques exemples à utiliser :

- « La clinique possède une entente pour ses services de garde et d'urgence et respecte les normes minimales et la Loi ».
- « La clinique propose un horaire flexible ».

L'Ordre consentira une gratuité pour toute utilisation d'une ou de plusieurs phrases traitant des services d'urgence en fonction de la présente politique. Ainsi, aucune surcharge ne sera attribuée à l'annonceur **exclusivement** pour toute référence ayant trait aux services de garde, aux services d'urgence ou aux horaires flexibles.

OFFRES D'EMPLOI ANIMAUX DE COMPAGNIE

Venez vivre une expérience professionnelle hors du commun! Joignez-vous à la super équipe de 5 vétérinaires et de 8 techniciennes de la Clinique vétérinaire Lévis-Lauzon. Vous y pratiquerez une médecine de qualité, où le confort du patient est une priorité. Chez nous, vous aurez du plaisir à travailler dans un environnement stimulant, au sein d'une équipe très dynamique. Notre futur(e) vétérinaire sera bien encadré(e), afin que son intégration soit des plus agréable. Nous sommes impatientes de vous rencontrer!

Dre Hélène Gosselin, m.v.
Dre Isabelle Lamonde, m.v.
C : isabelle.lamonde@gmail.com
Clinique vétérinaire Lévis-Lauzon
T : 418-833-4917

L'Hôpital Vétérinaire Ormstown est à la recherche d'un ou d'une médecin vétérinaire à temps plein ou temps partiel, avec ou sans expérience pour la pratique des animaux de compagnie. Située à moins d'une heure de Montréal, au Sud-ouest, notre pratique est mixte, dans des installations neuves et possédant des équipements modernes. Notre équipe du secteur des petits animaux est composée de 3 vétérinaires, 6 techniciennes, une animalière et une réceptionniste, toutes dynamiques et attachantes. Nous aimons pratiquer une médecine de qualité en assurant à nos animaux le plus de confort possible. Pour connaître davantage nos installations et notre équipe, nous vous invitons à consulter notre site web au :

www.hvovet.com

Contactez-nous au :

T : 1 888-829-4245
Dre Natalie Bergeron, m.v.
C : natalie.bergeron@hvovet.com
Ou Dre Judith Léger, m.v.
C : judith.leger@hvovet.com

SHERBROOKE- La Clinique vétérinaire de Sherbrooke est à la recherche d'un médecin vétérinaire à temps complet pour la pratique des petits animaux.

Grosse clinique avec 5 vétérinaires pour petits animaux. Chirurgies spécialisées, échographie, radiographie numérique. Équipe de travail dynamique et climat très agréable. Contacter :

Mme Josée Caron
C : directeurcv@vidéotron.ca

Nous sommes à la recherche d'un médecin vétérinaire bilingue pour combler un poste à temps plein dans le domaine des petits animaux, afin de compléter une équipe dynamique soucieuse de prodiguer des soins de qualité.

Clientèle établie depuis plus de 25 ans à Laval. Possibilité d'association. Contacter :

Dre Diane Caisse, m.v.
Dr Bernard Vinnac, m.v.
T : 450-687-8917
F : 450-687-5411

SAINT-EUSTACHE – L'Hôpital vétérinaire St-Eustache Deux Montagnes est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire pour combler un poste à temps plein (30-40 heures/semaine, une fin de semaine sur trois). L'équipe se compose de 7 médecins vétérinaires dont 2 sont présentement en retrait préventif pour grossesse. L'équipe complète compte 32 employés(es), incluant techniciens(nes) en santé animale, réceptionniste, aide techniciens(nes) ainsi que du personnel administratif. L'hôpital est très bien équipé : laser, échographie, radiologie numérique, etc. L'hôpital compte également sur une clientèle fidèle et dévouée. Conditions avantageuses, horaire flexible. Le salaire, à discuter, est selon l'expérience du candidat.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Mme Chantal Ouellet
T : 450-472-3744

L'Hôpital vétérinaire Ste-Rose recherche un ou une médecin vétérinaire pour combler un poste à temps plein ou partiel au sein d'une équipe dynamique et chaleureuse. L'hôpital a été récemment acheté, rénové et équipé de nouveaux appareils (labo complet, échographie, laser chirurgical). Salaire à déterminer selon l'expérience et nous donnons plusieurs avantages sociaux. L'horaire de travail est flexible et offre une qualité de vie! Contacter :

Dre Marie-claude Labelle, m.v.
T : 450-622-3691
F : 450-622-3693

Sherbrooke - L'Hôpital vétérinaire de l'Estrie est à la recherche d'un médecin vétérinaire afin de compléter une équipe dynamique de vétérinaires et techniciennes. Clinique bien équipée. Salaire et conditions de travail très intéressants. Emploi à temps plein ou partiel offert. Horaires flexibles possibles. Si intéressé(e), contacter :

Susie Lépine, Luc Savard ou Claire Beaudry
Hôpital vétérinaire de l'Estrie
T : 819-562-8585
Ou 819-823-8838

La clinique vétérinaire de Lavaltrie inc. - Nous invitons à se joindre à notre équipe, à temps plein ou temps partiel :

Un(e) médecin vétérinaire (avec possibilité d'association) et un(e) technicien(ne) en santé animale. Nous offrons un cadre de travail très attrayant et enrichissant. Nous avons une équipe dynamique de 14 personnes dont 2 vétérinaires d'expérience, 8 techniciennes. Très bonnes conditions, clinique située en campagne à 30 minutes de Montréal et 45 minutes de Trois-Rivières. Vous pouvez nous contacter en toute confidentialité au :

T : 450-586-4435
F : 450-586-4415

C : christophemiran@hotmail.com
Web : Cliniqueveterinairelavaltrie.com
Clinique Vétérinaire Lavaltrie
2100 Notre-Dame
Lavaltrie (QC) J5T 1N7

La clinique vétérinaire de Luceville, située dans la région du Bas-St-Laurent, près de Rimouski, recherche un vétérinaire pour exercer auprès des petits animaux. Le poste serait un temps plein ou partiel. Les conditions de travail offertes sont très recherchées et le salaire est à discuter. La clinique oeuvre dans des locaux tous fraîchement construits, et très spacieux.

Équipe très agréable et unie dans une clinique très convoitée de la région.

Nos clients vous attendent avec joie. Venez travailler dans une région où il fait bon vivre...

Dre Christine Côté, m.v.
Clinique vétérinaire de Luceville
T : 418-739-5353

La Clinique vétérinaire AnimoSoins située à Sorel-Tracy (qui en est à sa douzième année de service) est présentement à la recherche d'un(e) vétérinaire pour combler un poste permanent à temps partiel (20 à 30 heures par semaine) dans le domaine des petits animaux surtout pour la médecine (consultations) ce qui est idéal pour un(e) candidat(e) qui préfère la médecine à la chirurgie. Un deuxième poste permanent à temps plein (30 à 35 heures par semaine) est aussi disponible (médecine et chirurgie). La Clinique est près des autoroutes 30 et 20. Horaire et salaire à discuter avec le(la) candidat(e). Équipe et clientèle agréables. Nous avons une entente avec un Centre d'urgence 24 heures. SVP faire parvenir votre CV à :

Dre Catherine Beaudreau, m.v.
Clinique vétérinaire AnimoSoins des Patriotes
1330, chemin des Patriotes
Sorel-Tracy (QC) J3P 6B9
T : 450-742-9855
F : 450-742-9112
C : animo@live.ca

PETITES ANNONCES

L'Hôpital Vétérinaire Cuivre & Or situé à Rouyn-Noranda est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour un poste à temps complet en pratique des petits animaux. Les tâches sont réparties entre la chirurgie et la médecine.

La personne qui occupera ce poste aura l'opportunité de travailler avec une équipe de trois autres médecins vétérinaires. Nous offrons un service de garde, actuellement réparti entre 6 vétérinaires de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et ce nombre pourrait s'accroître à 9 au printemps 2011 avec la venue prévue de trois autres vétérinaires dans le système rotatif de gardes.

La clinique, à la fine pointe de la technologie, est dotée d'un appareil de radiographie numérique, d'un échographe et d'équipements chirurgicaux avancés. L'équipe est formée de 3 vétérinaires, de 7 techniciennes en santé animale et de 2 réceptionnistes.

Les personnes intéressées par ce poste peuvent faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention de :

Dr Christian Rancourt, m.v.
T : 819-764-5959

C : cuivreor@tlb.sympatico.ca
100, 14e Rue

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2J1
Au plaisir de vous accueillir dans notre équipe!

Recherche vétérinaire, emploi permanent, région de la Montérégie. Clinique établie depuis 30 ans, clientèle fidèle, belle ambiance de travail. Pour temps partiel avec possibilité de temps plein au printemps pour compléter une équipe de 2 vétérinaires et 5 employés. Contactez :

Annie
T : 450-742-3252

St-Jérôme/Mirabel - Clinique vétérinaire Bellefeuille & Bureau vétérinaire St-Canut - Nous sommes à la recherche d'un médecin vétérinaire pour un poste permanent temps plein ou temps partiel en consultation dans le domaine des animaux de compagnie. Disponibilité immédiate et rémunération selon expérience. Clinique rénovée et agrandie en septembre 2010. Joignez-vous à une équipe dynamique où qualité de médecine et qualité de vie font bon ménage. Pour plus d'informations, communiquez avec :

Dr Martin Labelle, m.v.
T : 450-565-0751

HAUT-RICHELIEU - La clinique vétérinaire Johannaïse offre un poste à tout candidat(e) vétérinaire pratiquant la médecine et la chirurgie des animaux de compagnie. Notre personnel de soutien est expérimenté et dynamique. L'ambiance au sein de l'équipe est très agréable. L'équipement permet de pratiquer une médecine de qualité auprès d'une clientèle fidèle et sympathique. Selon la disponibilité du candidat, un poste à temps plein ou partiel peut s'offrir. Bienvenue aux intéressés. Contactez :

Dre Michèle Potvin, m.v.
T : 450-545-9321 (cell)
Ou 450-349-5831 (clin)

La Clinique vétérinaire de Coaticook est à la recherche d'un médecin vétérinaire oeuvrant dans le domaine de la médecine et chirurgie des animaux de compagnie pour assurer le leadership et agir comme personne-ressource auprès d'une équipe de 5 vétérinaires. La clientèle étant en pleine effervescence, la clinique a été récemment rénovée pour accommoder cette clientèle croissante et optimiser l'environnement de travail. Les installations comprennent 2 salles de consultation, salle de chirurgie, salle de traitement, appareil radiographique, échographie, laboratoire d'analyse complète. Emploi à temps plein ou partiel avec un horaire flexible dans un environnement stimulant ainsi qu'une possibilité d'association. Contacter :

Dr Éric Martineau, m.v.
Dre Danielle Fournier-Lévesque, m.v.
Clinique vétérinaire de Coaticook
T : 819-849-4865
C : vetcoat@abacom.com

La Clinique vétérinaire de Lachenaie est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire pour combler un poste à temps plein au sein d'une équipe jeune et dynamique. Située dans un quartier en pleine expansion, la clientèle est agréable et sans cesse grandissante. La clinique est bien équipée.

Notre mission : donner une longue vie à votre animal en pratiquant une médecine de haute qualité, le tout dans une ambiance décontractée et un bon esprit d'équipe. Salaire au-delà de la compétition et avantages intéressants. Possibilité d'association. Vous pouvez contacter :

Dre Isabelle Jacques, m.v.
T : 450-582-7300
F : 450-582-8321

L'Hôpital vétérinaire de Mont-Laurier est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire, à temps plein ou partiel, dans la pratique des animaux de compagnie. Situé dans la magnifique région des Hautes-Laurentides, notre établissement est en pleine expansion et très bien équipé. Nos horaires sont flexibles, le salaire intéressant et les services de garde et d'urgence sont partagés en fonction du nombre de praticiens. Venez vous joindre à une équipe dynamique pour qui la qualité de vie est importante. Pour plus d'information, contactez :

Dr Gilbert Vincent, m.v.
Ou Dr Nicolas Chamberland, m.v.
T : 819-623-5577

Nous sommes une clinique de 2 vétérinaires et 7 techniciens plus le personnel de soutien à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire à temps plein. Clinique équipée du laser pour chirurgie, de la radiographie numérique (standard et dentaire), d'un laboratoire complet, d'un échographe, etc.

Clientèle aisée, salaire compétitif et belle ambiance de travail. Nous sommes situés sur une artère commerciale très animée entre les centres commerciaux et le Vieux-Québec.

Vous pouvez nous contacter à la :

Clinique Maguire Médecine Vétérinaire
1400, avenue Maguire
Québec (QC) G1T 1Z3
Dre Lucie Paradis, m.v.
Dre Marie-Christine Lefrançois, m.v.
T : 418-527-5550

Trois-Rivières (Mauricie/Bois-Francis) - La Clinique vétérinaire de Houssart est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire pour un poste permanent de 30 à 35 heures par semaine.

Équipe jeune et dynamique de 4 vétérinaires, 7 techniciennes et 1 secrétaire. Clinique bien équipée, ambiance chaleureuse et familiale, clientèle aisée.

La pratique d'une médecine stimulante ainsi que la préservation d'une qualité de vie personnelle sont pour nous prioritaires. Contactez :

Dre Nancy Chauvette, m.v.
T : 819-374-0717
Ou 819-289-2067
C : nancychauvette@live.ca

Nous sommes à la recherche d'un médecin vétérinaire préférablement à temps plein pour se joindre à notre équipe dans un hôpital très bien équipé et doté d'un personnel de soutien technique adéquat situé à Montréal. Nous possédons aussi 2 hôpitaux sur la Rive-Sud. Nous privilégions un service personnalisé et très attentionné pour nos clients, nous visons une très haute qualité de soins pour nos patients. Si vous êtes intéressés, veuillez nous contacter :

Dre Christine Carle, m.v.
Dre Chantal Riendeau, m.v.
Hôpital vétérinaire Victoria
T : 450-671-0497

L'Hôpital vétérinaire de l'Est est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour animaux exotiques, poste à temps plein ou partiel, disponibilité immédiate. Environnement de travail stimulant et équipements à la fine pointe de la technologie. Visitez notre site internet pour vous convaincre :

www.monvet.com

Contactez :

Dre Laure Cosimano, m.v.
T : 514-355-8322
F : 514-355-5145

Mauricie - La Clinique vétérinaire St-Tite recherche un(e) médecin vétérinaire pour joindre l'équipe de deux vétérinaires et trois TSA pour son secteur des animaux de compagnie. Poste permanent à temps plein sur un horaire flexible d'environ 35 heures par semaine. Climat de travail harmonieux et décontracté dans lequel chacun comble ses attentes professionnelles et familiales. Nous assumons une part du service de garde au sein d'un regroupement de quatre établissements responsables et dévoués, impliquant seulement 6 périodes de garde par année pour le praticien. En période de garde, un horaire de travail allégé est possible (selon la charge de travail durant la garde) tout en conservant une pleine compensation salariale. Chez nous, qualité de vie et respect de la clientèle sont compatibles!

Prenez le temps de nous contacter en joignant :

Dre Sylvie Plamondon, m.v.
T : 418-365-7302

PETITES ANNONCES

Les nouveaux propriétaires de l'Hôpital vétérinaire Vimont inc., situé à Laval, sont à la recherche d'un médecin vétérinaire pour un poste à temps plein ou temps partiel, en pratique des petits animaux (chiens, chats et exotiques). Notre équipe est composée de 5 vétérinaires, 7 TSA, 4 réceptionnistes, 2 animaliers et 2 toiletteuses. Le service à la clientèle, la qualité des soins ainsi que le bien-être de nos patients est pour nous une priorité. L'Hôpital est ouvert 7 jours par semaine.

Voici ce que l'Hôpital vous offre :

- Un équipement composé d'un ECG, doppler, oxymètre, radiographie numérique, chirurgie au laser, cage à oxygène, laboratoire complet de Idexx sur place et plus.
- Une rémunération et des conditions compétitives selon l'expérience.
- Une prime pour le travail de fin de semaine.
- Une couverture d'assurance collective assumée en partie par l'employeur si temps plein.
- Les cotisations de l'OMVQ, l'AMVQ de même que la couverture d'assurance responsabilité.
- Un budget pour la formation continue.
- Une équipe de TSA et de vétérinaires d'expérience saura vous apporter un soutien en tout temps pour vos questions et interrogations médicales.

Veuillez contacter :

Mme Claudine Bellemare
Gérante administrative
Dre Marie-Josée Hupé, m.v.
Ou Dr Daniel Bélisle, m.v.
T : 450-622-3804

Faire parvenir vos CV par télécopieur au
450-622-5860
Par courriel : cbellemare@hopitalvetvimont.com

Hôpital Vétérinaire Vimont Inc.
4790, Boul Des Laurentides
Laval, Qc, H7K 2J5

La Clinique vétérinaire de Victoriaville est à la recherche de deux médecins vétérinaires à temps plein ou à temps partiel dans le domaine des animaux de compagnie, afin de compléter une équipe dynamique soucieuse de prodiguer des soins de qualité à une clientèle bien établie.

La clinique bénéficie de nouveaux locaux modernes bien aménagés et bien équipés (laboratoire, radiographie, échographie) et vous y retrouverez une ambiance chaleureuse et familiale. La région des Bois-Francs regorge de possibilités à tous les niveaux, tant professionnelles que récréatives. Les postes sont disponibles immédiatement et les conditions sont des plus avantageuses. Pour plus d'informations, contactez :

Dr Gilles Morin, m.v.
Dre Maryvonne Lagacé, m.v.
T : 819-758-8178
C : cliniquevetvicto@bellnet.ca

Dans la belle région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à Alma, la Clinique vétérinaire Sagamie est à la recherche d'un ou deux médecins vétérinaires pour la pratique des petits animaux. Poste à temps plein, mais également possibilité d'un temps partiel si désiré. Nous offrons un salaire très compétitif, un horaire flexible, la formation continue ainsi que les cotisations de l'OMVQ et de l'AMVQ. Beau projet d'agrandissement dans un futur très rapproché et possibilité d'avancement rapide si intéressé.

Si vous avez envie de pratiquer une médecine de qualité dans un milieu stimulant où l'ambiance de travail est agréable avec une équipe jeune et dynamique en plus d'avoir une belle qualité de vie conciliant travail-famille-loisir, n'hésitez pas à nous contacter :

Dr Gilles Bouchard, m.v.
Directeur du personnel
Mme Martine Truchon
Secrétaire administrative
T : 418-662-6573
F : 418-662-0396
C : vetsagamie@qc.aira.com

Endroit idéal pour l'épanouissement professionnel; un choix certain et sécuritaire! Le couple vétérinaire est bienvenu, car 2 véto ne seraient pas de trop. Rémunération > 60 000\$. Outre le remboursement des frais pour l'éducation continue et l'AMVQ, une prime à l'effort est allouée de façon semi-annuelle. Et on est à moins de 2 heures de Québec. Veuillez contacter :

Dr Robin Tremblay, m.v.
Clinique Vétérinaire Chicoutimi
2151, boul. St-Jean-Baptiste
Chicoutimi (Québec) G7H 7V9
T : 418-545-2088
F : 418-545-2040
C : nicherie@hotmail.com

La Clinique vétérinaire de Valleyfield est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire à temps plein ou à temps partiel dans le domaine des animaux de compagnie. Horaire flexible et environnement de travail agréable. Clientèle établie depuis plus de 30 ans avec une équipe professionnelle et dynamique. Médecine de qualité. Salaire selon qualifications. Avantages sociaux incluant allocation pour formation continue. Contacter :

Dr Claude-André Grenier, m.v.
T : 450-373-8432

L'Hôpital vétérinaire Rive-Nord, situé à Repentigny, recherche un médecin vétérinaire à temps plein. L'hôpital est très bien équipé et a une clientèle établie et motivée. Nous recherchons une personne dynamique afin de compléter notre équipe. Nous offrons un salaire et des avantages très compétitifs, qui sont proportionnels à la formation acquise, la disponibilité et l'expérience. Vous pouvez contacter :

Dr André Brunet, m.v.
T : 450-582-3796
C : hopvetm@videotron.ca

L'Hôpital vétérinaire Carcajou est à la recherche d'un 4^e médecin vétérinaire pour la pratique des petits animaux pour compléter son équipe (9 TSA, 4 réceptionnistes et 2 animalières).

Hôpital avec équipement médical et chirurgical de pointe (radiologie numérique, échographie, endoscopie, complètement informatisée...), techniciennes ultracompetentes, milieu stimulant, équipe jeune et dynamique, ambiance de travail extraordinaire. Très bonnes conditions, possibilités infinies pour un médecin vétérinaire stimulé à faire de la médecine de qualité bien entouré.

Dans une région où il fait bon vivre et où la qualité de vie est à son maximum et le coût de la vie beaucoup plus bas que dans les grandes villes. Horaire flexible et adaptable. Contacter :

Dre Hélène Hamilton, m.v.
T : 418-669-2222

Hôpital vétérinaire Iberville Missisquoi, St-Jean-sur-Richelieu en Montérégie. Recherchons médecin vétérinaire en médecine et chirurgie des animaux de compagnie, pour faire équipe avec Dre Claudine Vigneault et Dre My Loc Lisa Huynh Ngoc. Temps partiel ou temps plein, nombre d'heures et horaire à discuter. Jeune équipe dynamique et belle clientèle. Contacter :

Madame Renée Giroux
T : 450-524-0524

Nous sommes une équipe de 3 médecins vétérinaires et 6 TSA et recherchons présentement un ou une médecin vétérinaire pour combler un poste à temps plein. L'horaire sera flexible selon la disponibilité. Il est possible d'adhérer à l'assurance collective. Le salaire sera à discuter, selon l'expérience du candidat. Si vous désirez travailler avec une équipe dynamique dans un climat amical, contactez :

Dre Julie Lessard, m.v.
Clinique vétérinaire du Vieux Dorion
204, avenue St-Charles
Vaudreuil-Dorion (QC) J7V 2L3
T : 450-424-6469

Hôpital vétérinaire Ami Fidèle, situé à St-Jean-sur-Richelieu, recherche un(e) médecin vétérinaire à temps partiel, environ 25 à 30 hres/semaine pour se joindre à une équipe dynamique de 5 médecins vétérinaires. Nous traitons les animaux de compagnie ainsi que les exotiques. Clientèle fidèle et agréable. Salaire compétitif. Formation continue payée. Pour toute autre information, contactez :

Dr Francis Caignon, m.v.
T : 450-346-5131

Clinique vétérinaire située sur la Rive-Sud de Montréal cherche un ou une médecin vétérinaire à temps partiel pour compléter notre équipe. Bonne ambiance de travail. Clientèle agréable et en expansion. Pour plus d'informations, contactez :

Dr Jean Bertrand, m.v.
T : 450-678-3929

PETITES ANNONCES

Dans la belle région du Saguenay, à Chicoutimi, la Clinique vétérinaire Paradis est à la recherche d'un médecin vétérinaire à temps plein. Clinique moderne et bien équipée. Service personnalisé. Pratique des animaux de compagnie très intéressante et de qualité. Possibilité de faire même un peu d'exotiques. Possibilité d'association. Contactez :

Dre Karina Paradis, m.v.

B : 418-690-0064

R : 418-543-2158

F : 418-690-2641

TROIS-RIVIÈRES – Hôpital vétérinaire bien établi (1975) demande un médecin vétérinaire en pratique des animaux de compagnie pour un poste permanent, une carrière à long terme, une participation ou un poste à temps partiel. Bonnes conditions. Contactez :

Guy ou Sylvie

T : 1 888-373-3912

Banlieue de Montréal (Châteauguay), médecin vétérinaire demandé pour un poste à temps plein. Venez vous joindre à une équipe de 3 médecins vétérinaires avec un personnel de soutien compétent et dynamique. Clientèle bien établie. Médecine de qualité. Salaire compétitif. Bienvenue aux nouveaux diplômés. Contacter :

Dr Roy, m.v.

Ou Dr Savaria, m.v.

Hôpital Vétérinaire Savaria

T : 450-692-6748

OFFRES D'EMPLOI GRANDS ANIMAUX ET/OU MIXTES

Le Bureau vétérinaire L'Islet de Saint-Jean-Port-Joli, situé en Chaudière-Appalaches à environ une heure de Québec, est à la recherche d'un troisième vétérinaire pour un emploi à temps complet.

Le bureau concentre ses activités presque exclusivement en production bovine (environ 80% laitier). Quelques troupeaux de production ovine et caprine complètent la clientèle. Si intéressé par ce poste s'adresser au :

Dr Benoît Mercier, m.v.

Ou au Dr Gilles Ouellet, m.v.

T : 418-598-7035

Ou 1 800-463-7035

C : burvetli@globetrotter.net

La Clinique vétérinaire Bon Conseil est à la recherche d'un(e) nouveau(elle) vétérinaire pour compléter une équipe de 5 vétérinaires en pratique bovine laitière ou mixte. La Clinique offre les services de médecine préventive avec utilisation de DSA, échographie, facturation électronique (Sysvet), transplantation embryonnaire et TSA, ainsi que la médecine et la chirurgie des petits animaux (clientèle en croissance). Possibilité de pratique équine et de petits ruminants si intéressé(e)s. Venez vous joindre à une équipe dynamique bien établie au Centre-du-Québec.

Poste à temps plein ou à temps partiel libre immédiatement. Contactez :

Dr René Bergeron, m.v.

T : 819-336-3332 (jour)

T : 819-336-2092 (soir)

Dr Guillaume Bergeron, m.v.

T : 819-336-3332 (jour)

T : 819-225-4334 (soir)

C : guillaume.bergeron81@hotmail.com

Ou clinvetbc@ntic.qc.ca

La Clinique vétérinaire Dr Ladouceur est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire pour œuvrer dans le domaine des grands animaux (surtout laitier) avec la possibilité de collaborer dans le secteur des animaux de compagnie. La clientèle de grands animaux est concentrée dans un secteur de 50 km de rayon et est déjà sensibilisée aux avantages de la médecine préventive, de l'échographie et de la gestion informatisée. Une équipe dynamique et avenante de 3 techniciennes et d'un secrétaire assiste les vétérinaires dans les 2 cliniques de petits animaux équipées selon les normes de l'OMVQ. Nous avons tous les avantages de la campagne à moins de 45 minutes de Québec ou de Trois-Rivières. Contacter :

Dr Daniel Ladouceur, m.v.

Rés : 418-268-5646

Cell : 418-285-9833

Le Bureau vétérinaire de Frampton SENCRL recherche un (1) médecin vétérinaire en pratique des grands animaux (essentiellement bovins), pour se joindre à une équipe de six (6) vétérinaires offrant les services :

ECHO
DSA
SYSVET
DÉCONGÉLATION EMBRYONS

Situé à environ 35 minutes au sud de Québec.

Contacter :

Dr Yvan Laflamme, m.v.

Dr Edwin Quigley, m.v.

T : 418-479-2802

Soir : 418-387-7661

La clinique vétérinaire de Casselman, bien établie depuis 30 ans, à 30 minutes d'Ottawa dans l'Est ontarien (région 80% francophone), recherche un partenaire pour les animaux de compagnie.

Idéale pour trois médecins vétérinaires bilingues (français /anglais). Notre clinique est mixte, 25% animaux de ferme et 75% animaux de compagnie. Nouveau bâtiment de 2,370 pi² sur un seul niveau, bien aménagé et bien équipé : Rx, laboratoires, dentisterie, ultrason, ECG, etc., avec un grand stationnement. Clientèle éduquée de la banlieue d'Ottawa. Contacter :

Clinique vétérinaire Casselman

Dr Pierre-Yves Lapensée, m.v.

T : 613-987-2183

Ou 613-764-3850

Le Bureau vétérinaire St-Arsène est à la recherche de deux médecins vétérinaires en pratique des grands animaux pour se joindre à une équipe de 9 médecins vétérinaires. Les services de médecine préventive (D.S.A.) d'échographie, de radiographie, de transfert embryonnaire, l'utilisation de Sysvet pour la facturation sont offerts. Le système de garde est partagé à tour de rôle par 2 médecins vétérinaires simultanément. Poste à temps plein immédiatement. Contacter :

Dr Léopold Sénéchal, m.v.

T : 418-862-9576

Dr André Rioux, m.v.

T : 418-867-4543

Clinique

T : 418-862-1011

La Clinique vétérinaire de Charlevoix et le Bureau vétérinaire Marie Noël recherchent conjointement un(e) candidat(e), diplômé(e) en médecine vétérinaire, pour combler un poste à temps plein en pratique mixte et petits animaux. Les pratiques sont situées à environ une heure de Québec, dans un milieu de vie exceptionnel où le plein air, la nature et la culture y sont à l'honneur. Pour info :

Dre Paule Lebeuf, m.v.

T : 418-435-3766

Ou Dre Marie Noël, m.v.

T : 418-435-5601

OFFRE DE SERVICE

Vétérinaire avec expérience disponible 1 jour/semaine pour chirurgie (animaux de compagnie). Possibilité de compléter la journée avec quelques heures de consultation. Laval, Rive-Nord ou Laurentides. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la cote 11-01.

OFFRE D'EMPLOI ENSEIGNEMENT EN TECHNIQUES EN SANTÉ ANIMALE

Le Collège Laflèche, établissement privé d'enseignement collégial, est à la recherche de médecins vétérinaires avec une expérience pratique afin de combler des postes d'enseignants à la leçon pour son programme de Techniques de santé animale. Toute personne intéressée à postuler doit faire parvenir son curriculum vitae au :

Collège Laflèche

Service des ressources humaines

1687, boul. du Carmel

Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8

F : 819-375-5545

C : josee.beaudry@clafleche.qc.ca

PETITES ANNONCES

OFFRES D'EMPLOI TSA

La clinique vétérinaire de Lavaltrie inc. - Nous invitons à se joindre à notre équipe, à temps plein ou temps partiel :

Un(e) technicien(ne) en santé animale. Nous offrons un cadre de travail très attrayant et enrichissant. Nous avons une équipe dynamique de 14 personnes dont 2 vétérinaires d'expérience, 8 techniciennes. Très bonnes conditions, clinique située en campagne à 30 minutes de Montréal et 45 minutes de Trois-Rivières. Vous pouvez nous contacter en toute confidentialité au :

T : 450-586-4435

F : 450-586-4415

C : christophemiran@hotmail.com
Web : Cliniqueveterinairelavaltrie.com
Clinique Vétérinaire Lavaltrie
2100 Notre-Dame
Lavaltrie (QC) J5T 1N7

Poste à temps plein - Poste permanent

Qui sommes-nous ?

Hôpital vétérinaire situé à l'ouest de l'île de Montréal. Notre pratique est axée sur une médecine de qualité et un service à la clientèle exemplaire. Nous évoluons dans un milieu de travail stimulant où l'esprit d'équipe est essentiel.

Tâches prévues pour le travail

Toutes tâches techniques habituelles effectuées en clinique des animaux de compagnie.

Qualités exigées

- Détenir un diplôme en santé animale.
- Être dynamique et responsable.
- Être à l'aise dans un environnement informatisé.
- Aimer travailler avec le public.
- Bilinguisme essentiel.
- Avoir de l'expérience dans votre domaine serait un atout.

Spécifications du poste offert

Durée : Temps plein, permanent.
Début : Le plus tôt possible.
Salaire : À discuter, selon expérience.
Horaire : Jour/Soir du lundi au vendredi, et un samedi par mois.

Vous pouvez me faire parvenir votre curriculum vitae par fax, par courriel ou par la poste.

Marie-Christine Melançon
Adjointe-administrative
Hôpital vétérinaire de L'Île-Perrot inc.
25, boul. Don Quichotte suite 122
Île Perrot (Québec) J7V 7X4
T : 514-453-3406
F : 514-453-5762
C : hop.vet.ile@videotron.ca

Notre clinique s'agrandira bientôt et nous aurons besoin de compléter notre équipe qui comptera 4 vétérinaires. Plusieurs postes de TSA sont disponibles, ainsi qu'un poste de réceptionniste. Les TSA sont utilisés à leur plein potentiel.

Description de tâches : Induction et suivi d'anesthésie, radiographies, analyses de laboratoire, aspiration de masse, prélèvement sanguin, pose de cathéter, suivi d'animaux hospitalisés, préconsultations, préparer salle de chirurgie et bien plus!

Exigences : avoir terminé DEC en santé animale, expérience et connaissance de l'anglais seraient des atouts.

Horaire : jour, soir, 1 samedi sur 2.

Salaire : selon expérience.

Début de l'emploi : Mai 2011

Contacter :

Mme Chantal Doré
Clinique vétérinaire S. Dubé
1495, de la Québécoise
Val D'or (QC) J9P 6W8
T : 819-824-5454
F : 819-824-5950
C : cv_sd@hotmail.com

À VENDRE

Clinique vétérinaire à vendre dans St-Eustache : commerce au sous-sol d'une maison privée depuis 34 ans. Droit acquis relié à la bâtisse pour exercer au sous-sol. Excellente opportunité pour concilier travail/famille; entre 30 et 40 heures/semaine de services vétérinaires. Clientèle très fidèle; services offerts aux petits animaux (canins et félins). Très bonne rentabilité, car très peu de frais fixes. Possibilité d'augmenter les heures de travail. Informatique Logivet version 2; personnel de soutien qualifié et professionnel. Également possible de faire une transition sur approximativement un an pour faire le transfert de la clientèle soit à l'endroit actuel ou dans un nouveau local. Pour informations, contacter :

M. Patrick Corbière, CMA
Gestion pour Professionnel de la Santé
T : 514-658-9630
F : 514-658-3691
C : patrick.corbiere@gpsgestion.com

APPAREIL RADIO DENTAIRE Kodak 2200 acheté chez MTM Medical Tronik 21 mai 2008, utilisé que 3 fois. Pour 5000\$. Monté sur base à roulettes 84 pouces de haut, base 24 pouces de large par 31 pouces de profond. Pour monter au mur, mesures seront alors 58 pouces de haut, 8 de profond, 10 de large.

Inclus clips pour développer, films, enveloppes de films et housse de protection (valeur de \$200). Contacter :

Clinique vétérinaire Samson
T : 450-969-4004
C : Cliniquevet.samson@bellnet.ca

Opportunité de venir améliorer une pratique de 34 ans dans le domaine des animaux de compagnie, en Outaouais québécois, en face d'Ottawa. Excellent potentiel pour un groupe de 2 à 4 médecins vétérinaires dynamiques et fonceurs. Propriétaire prêt à participer pour une transition en douceur. Contactez :

Dr Michel Rheault, m.v.
T : 819-643-3131

Clinique vétérinaire pour animaux de compagnie à vendre, établie depuis 25 ans, située sur une artère principale dans le secteur nord de Montréal. Clinique informatisée. Possibilité d'achat de la bâtisse si désiré. Potentiel de croissance intéressant. Prix raisonnable et négociable. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 11-02**.

Basses-Laurentides – À vendre : maison avec CLINIQUE VÉTÉRINAIRE au rez-de-chaussée. Grand terrain paysager, deux stationnements (5 et 2 places). Fermée pour des raisons de santé.

À vendre aussi équipement (appareil à Rx mobile, tables de consultation, tables de chirurgie, appareils d'anesthésie, stérilisateur, microscopes, moniteurs, cages Shorline, etc.). Pour informations :

T : 450-430-7568
Ou 514-703-8702

À vendre clinique vétérinaire avec succursales, établie depuis plus de 25 ans. Rentabilité exceptionnelle. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 09-01**.

PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS VÉTÉRINAIRES À VENDRE

MONTRÉAL – Superbe établissement vétérinaire informatisé, 4 500 p. c., climatisé, etc., sur un seul niveau, situé dans le centre-ville, **FACE AU MÉTRO!!!!**

MONTRÉAL – Hôpital vétérinaire dans centre commercial, clientèle fidèle, excellent chiffre d'affaires – **PROFIT NET TRÈS INTÉRESSANT!**

ESTRIE – Clinique vétérinaire pour petits animaux, bien équipée, bien aménagée sur un seul niveau, grand terrain de stationnement – **FAUT VOIR!!**

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT À 100%

Théo E. L'Espérance, ing.
agent immobilier agréé
TELL SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INC.
COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ
T : 514-287-9200

LES DEUX...



...FONT LA PAIRE.

Certaines choses vont ensemble. Elles se complètent. Elles augmentent les chances de succès, comme, par exemple, la GnRH et la PG lorsqu'elles sont administrées dans le cadre de programmes de synchronisation.

Voici **Fertagyl® 2** (gonadoréline), le plus récent produit de gestion de la reproduction lancé par les fabricants d'**Estrumate®** (cloprosténol).

Fertagyl® 2 est une solution de GnRH qui unit efficacité et fiabilité en une dose standard de 2 ml, ce qui en fait le complément idéal de la PG dans le cadre de nombreux programmes de synchronisation.

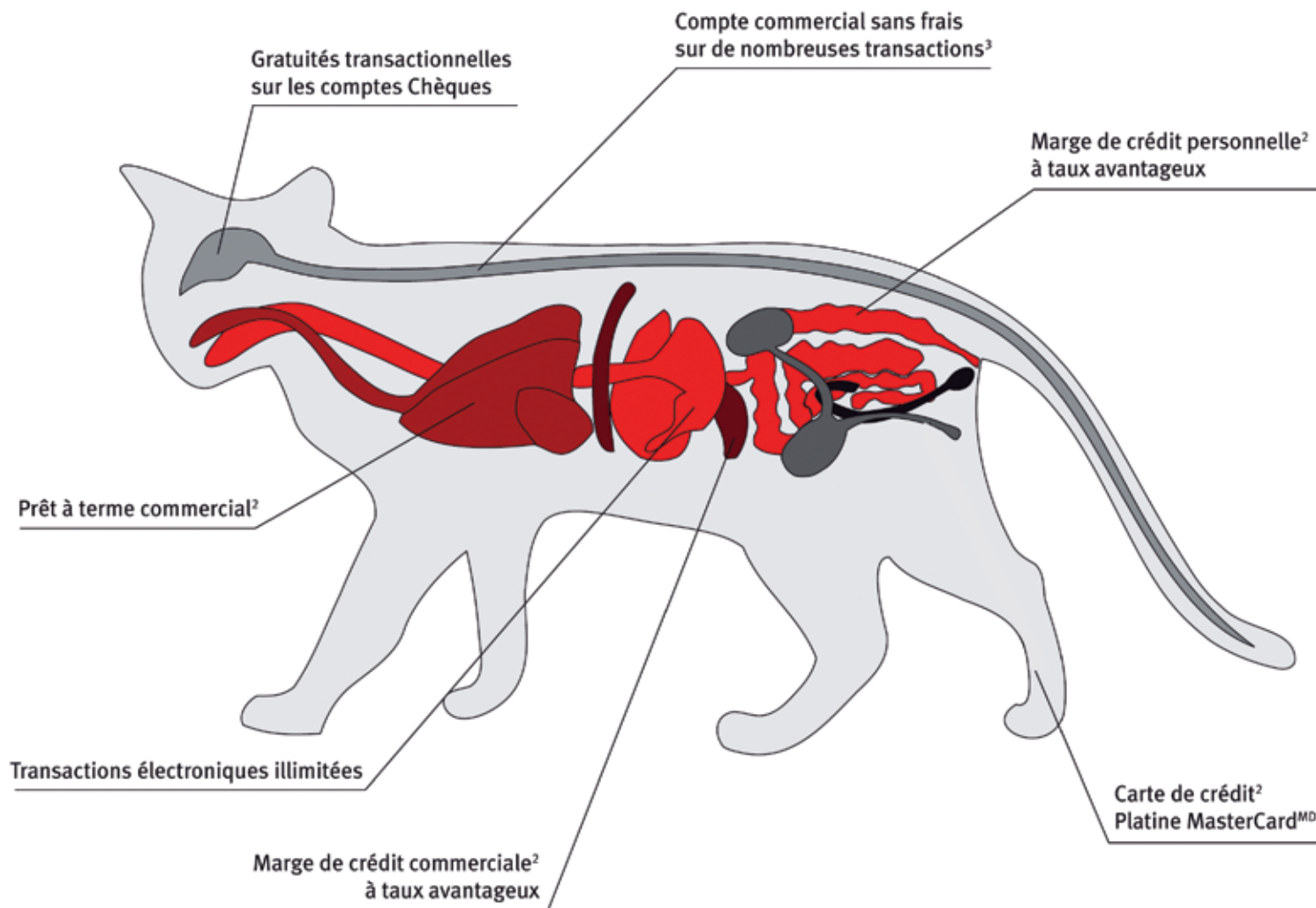
Estrumate®, le chef de file du marché des PG*, ne nécessite **aucune période de retrait de lait**. Ainsi, aucun lait n'est gaspillé, ce qui peut contribuer à accroître la rentabilité des troupeaux de vos clients.

Estrumate®
AUCUN
retrait de lait



* Impact Vet Data, fin d'exercice 2008

Estrumate est une marque déposée de Schering-Plough Animal Health Corporation, utilisée sous licence par Intervet Canada Corp.
Fertagyl est une marque déposée d'Intervet International B.V., utilisée sous licence par Intervet Canada Corp.
Copyright© 2010 Intervet Canada Corp., filiale de Merck & Co., Inc., Whitehouse Station, N.J., É.-U. Tous droits réservés.



ET ACTION!

La banque pour les professionnels de la santé

Pour des solutions personnelles et commerciales, adhérez au programme financier spécialement adapté aux besoins des **médecins vétérinaires**¹.

banquedelasante.ca

 **BANQUE
NATIONALE**
GROUPE FINANCIER

1. Certaines conditions s'appliquent. Le programme s'adresse aux professionnels de la santé (médecin, dentiste, médecin vétérinaire, chiropraticien, podiatre, optométriste et pharmacien), qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada. Le programme constitue un avantage conféré aux détenteurs de la carte Platine MasterCard de la Banque Nationale. 2. Sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. 3. Les transactions offertes sans frais dans le cadre du programme sont : les chèques, débits, retraits et dépôts au comptoir, crédits et les transactions automatisées et électroniques. MD Mastercard est une marque déposée de MasterCard International Inc. Usager autorisé : Banque Nationale du Canada.